

# MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE



**La Cave Vevey-Montreux**  
www.lacave-vm.ch

Avenue de Belmont 28 · 1820 Montreux  
Tel: +41 21 963 13 48 · Fax: +41 21 963 34 34



**LE GAZ NATUREL  
AU SERVICE  
DE VOTRE  
CONFORT**

**GAZ VEVEY** DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH **gaz naturel** L'énergie qu'on aime.

**Chauffage - Sanitaire - Ventilation**



**Lauffer-Borlat** SA

*Votre confort, notre priorité!*  
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51



**Le PAVOIS** RESTAURANT

Ouvert tous les jours jusqu'à 18h

HÔTEL BRISTOL & SPA – Réservez au +41 (0)21 962 60 90 – Parking gratuit  
Avenue de Chillon 63 – 1820 Montreux – info@pavois-montreux.ch – www.pavois-montreux.ch



**Solu Tubes** SA  
Assainissement de conduites

Eco technology sans bisphénol

Garantie 15 ans

Après - Protégé    Pendant Sablé    Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



**Gold & Silver**  
Boutique de Joaillerie

Plus que 4'000 bijoux pour toutes occasions et pour tous les goûts

Rue du Quai 1, 1820 Montreux, Suisse  
+41 21 963 20 97

www.goldoz.ch  
gold.silver.ch  
gold.silver.ch



**CARLOS DA SILVA**  
**CONSTRUCTIONS SA**

MAÇONNERIE – CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE – PLÂTRERIE – BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46  
1815 CH-Montreux    www.cdasilvasa.ch  
1852 CH-Roche    info@cdasilvasa.ch

**L'IMMOBILIER DYNAMIQUE**



**BERNARD Nicod**

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux  
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40  
www.bernard-nicod.ch



**RESIDENCES NET Sarl**  
Nettoyage général et Multiservices

Conciergeries professionnelles ♦ Nettoyage fin de chantier  
Entretien régulier ♦ Traitement de tous les types de sols

Av. Mayor-Vautier 23 ♦ info@residencesnet.ch  
1815 Clarens ♦ 021/964.19.78 ♦ www.residencesnet.ch

# MOSCA VINS

*Le plaisir de faire plaisir!*



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

*Une croisière sur ce bateau... c'est possible!*

*Une demi-journée...*

*Une soirée jazz...*

*Une partie de pêche...*

*Une sortie terrasse...*

*Une balade à choix...*

*Anniversaire...*

Renseignements: 079 210 59 49

[www.babord-tribord.ch](http://www.babord-tribord.ch)



Avec le verrier N°1 en Suisse  
**optiswiss**  
original since 1937



 **Optic 2000**

Une nouvelle vision de la vie

**SOLAIRES  
CORRIGÉES**

Une solaire de marque  
et deux verres correcteurs

 **BALLY**

 **EMPORIO ARMANI**

 **PRADA**

 **ELEVEN PARIS**

 **GUESS**

 **MICHAEL KORS**

À PARTIR DE

**199.-**  
CHF\*

\*voir conditions en magasin

**Optic 2000** – Rue de la Paix 2 – **Montreux** - 021 963 29 29



**Kalec-Motor SA**  
Depuis 1947

- Moteurs électriques
- Pompes
- Un service de qualité



Chemin du Crépon 47  
1815 Clarens-Montreux  
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26  
E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch



## MONTREUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,  
1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18  
E-mail: infoville@bluewin.ch

**Site** [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Distribution:** Poste de Montreux

**Parutions: en 2017, 6 fois.**

N° 1 janvier-février, 27 février;

N° 2 mars-avril, 27 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 25 août;

N° 5 septembre-octobre, 27 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 15 décembre

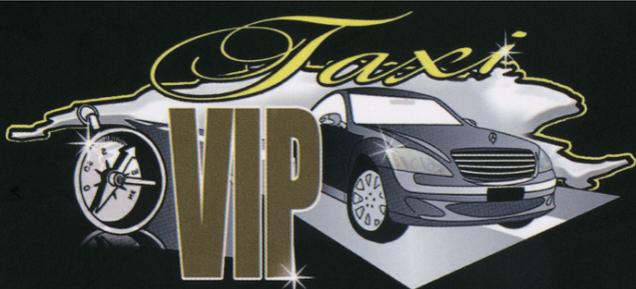
**Prochain numéro:** 22 juin 2017

Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 3, **1<sup>er</sup> juin 2017.**

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)



**021 965 24 24** [www.taxi-vip.ch](http://www.taxi-vip.ch)

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 600 offres sur  
[www.publiaz.com](http://www.publiaz.com)

<b>PUBLIAZ</b>	<b>GERANCE</b> Avenue du 14 Avril 3 Case postale 221 CH-1020 Renens gerance@publiaz.com Tél. + 41 21 633 51 33	<b>ESPACE IMMOBILIER</b> Avenue du 14 Avril 1B Case postale 221 CH-1020 Renens courtage@publiaz.com Tél. + 41 21 633 51 44	<b>PUBLIAZ MONTREUX</b> Avenue Claude-Nobs 14 Case postale 1513 CH-1820 Montreux montreux@publiaz.com Tél. + 41 21 966 00 66	<b>uspi</b> vaud Membre SwissRelevant
GERANCE & COURTAGE				
Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils				



## Restaurant du Basset

*Bienvenue dans le monde de Carmen et Ivo Ostinelli  
Voyager entre terre, lac et mer dans un restaurant bistrannique  
Déguster des produits frais, de qualité, choisis avec grand soin*

- Les incontournables filets de perche meunière
- Le melleux de l'entrecôte et son beurre savoureux
- Les senteurs inoubliables d'un risotto à la cuisson juste parfaite
- A midi: 2 assiettes du jour dont 1 poisson frais
- Tous les jeudis, la traditionnelle langue de bœuf (à discrétion)
- Midi et soir: Assiette «Express» (mijotés, abats ou mets de saison)

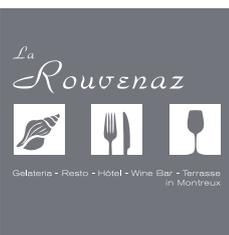
Menu spécial ou forfait: familles, sociétés, groupe et entreprises  
Ouvert le dimanche sur réservation dès 12 personnes

Belle terrasse, calme, dans la verdure **P**

Au grand plaisir de vous accueillir chez nous!

Toutes les informations sur  
[www.restaurant-du-basset.ch](http://www.restaurant-du-basset.ch)

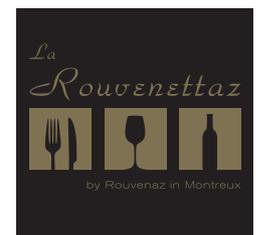
1815 Clarens / Montreux  
Tél. 021 964 82 44



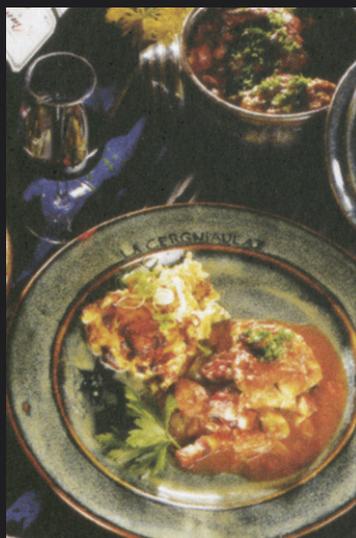
■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94  
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch  
■ GRAND-RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 961 21 44 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch



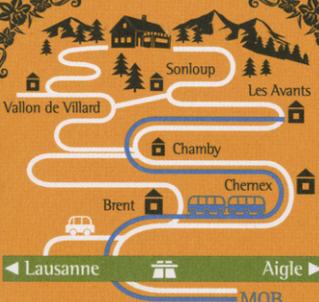
■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND  
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch  
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

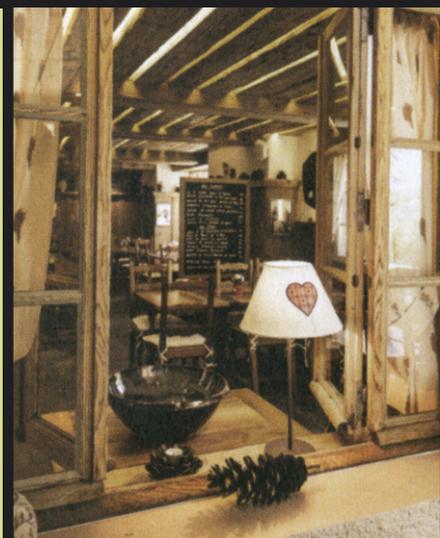


# Entre lac et montagne, le restaurant La Cergniaulaz vous présente sa nouvelle carte



  
**LA CERGNIAULAZ**  
restaurant à 1300 m  
dans un cadre authentique  
saveurs du terroir  
fraîcheur du marché  
Découvrez nos spécialités  
sur notre site  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)

  
Vallon de Villard Sonloup Les Avants  
Chamby  
Brent Chemex  
Lausanne Aigle  
MOB  
Claudia & Christian Mathey  
Auberge de la Cergniaulaz  
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux  
1833 Les Avants - Montreux  
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83  
[info@lacergniaulaz.ch](mailto:info@lacergniaulaz.ch)  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)  
Fermé lundi & mardi



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 14 décembre 2016 à 18 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 88 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Nathalie Antonijevic, Catherine Buchet Bulliard, Andrea Gremaud, MM. Grégoire Furrer, Michel Granato, François Grand, Jean Jacques Kiala, Julien Kundert, Pablo Menzi, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Michel Bongard, Grégory Bovay.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2016:

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini demande une modification à la page 45, 5ème paragraphe, les deux premières phrases, il faut lire: «Avec 240 millions d'emprunt horizon 2020, la dette communale atteindra 194% par rapport à notre budget. Cela voudrait dire que l'on serait 17 fois plus endetté que le canton».

M. Manzini remercie Mme Chevallier, car comme il avait improvisé, la retranscription de tout le reste de son intervention est parfaite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE:

### 2.1 Mme Sarah Boulahchiche (SOC), démissionnaire

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 17h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Pierre Rais (SOC), en remplacement de Mme Sarah Boulahchiche (SOC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Pierre Rais conformément à l'art. 66 LEDP.

M. Pierre Rais est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Pierre Rais pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

## 3. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

### 3.1 de la commission chargée de l'examen de l'avant-projet des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS). (Date de la séance d'information, le mardi 31 janvier 2017 à 19 h. 00, à la salle des Remparts, place des Anciens-Fossés 7 à 1814 La Tour-de-Peilz).

Le Conseil, pour l'instant, n'est pas concerné par ce préavis, seul les personnes désignées recevront le préavis.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Florian Chiaradia.

Membres: Mme Mélanie Nicollier, MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Raphaël Corbaz, Yanick Hess, Alain Imhof, Daniel Meillaud, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

## 4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier émane des Riverains de la rue du Pont, Montreux, et concerne les pavés de la rue du Pont.

M. le Président déclare que le Bureau s'est réuni et a parlé de cette pétition. Vu que c'est la troisième pétition relative à ces pavés, une chaque année, et que par deux fois le Conseil communal a refusé ces pétitions, les membres du Bureau ont pensé remettre directement cette pétition à la Municipalité, qui répondra à ces riverains s'il y a quelque chose en cours ou pas.

M. le Président demande s'il y a des remarques sur ce qu'il vient de dire.

M. Emmanuel Gétaz, à titre personnel, ayant entendu le message de ces habitants et sachant que certains membres du Conseil les soutien-

nent totalement – cela fait longtemps qu'il est souhaité que cette demande soit prise en compte et non pas rejetée – il désire qu'il y ait une commission qui étudie cette pétition.

M. Gétaz ne sait d'ailleurs pas très bien sur quel article du règlement du Conseil M. le Président se fonde pour faire ce passage par la bande ou en force.

M. le Président Christian Bécherraz répond que ce n'est pas en force. Si on lit le règlement, en ce qui concerne les routes c'est de compétence municipale. C'est pour cela que le Bureau, après avoir voté, a décidé de remettre directement cette pétition à la Municipalité.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il est désolé, mais la santé ce n'est pas la Municipalité, mais c'est ce que les riverains invoquent. Ce sont des gens qui ne peuvent plus dormir correctement en été parce qu'ils ne peuvent plus dormir les fenêtres ouvertes, etc., et malgré tous les arguments qui ont déjà été développés, visiblement on n'entend pas ces personnes. M. Gétaz pense qu'ils ont envoyé une pétition qu'il faut prendre en compte via une commission.

M. le Président décide donc de faire voter le Conseil communal. Les personnes qui acceptent qu'une commission soit formée pour traiter cette pétition sont priées de voter OUI.

M. Olivier Blanc a quelques doutes sur un vote. Il pense effectivement que c'est très limite au niveau de la procédure, comme l'a dit M. Gétaz. M. Blanc pense effectivement que ce n'est pas une manière de faire et qu'il faut transmettre cette pétition à une commission. Il ne croit pas que le Conseil puisse voter à ce sujet et qu'il doit respecter le règlement qu'il s'est donné. L'interprétation que M. le Président faisait était peut-être possible, mais s'il y a des doutes dans l'assemblée M. Blanc croit qu'il faut trancher en faveur des pétitionnaires. Dans ce sens-là, M. Blanc propose à M. le Président de suivre la proposition de M. Gétaz, et de ne pas procéder à un vote.

M. le Président Christian Bécherraz répond qu'il prend la décision de faire voter le Conseil communal, pour savoir si ce dernier accepte ou pas qu'une commission soit formée pour traiter cette troisième pétition.

M. Gétaz demande à M. le Président d'expliquer clairement, avec le règlement du Conseil communal, comment il arrive à proposer ce vote.

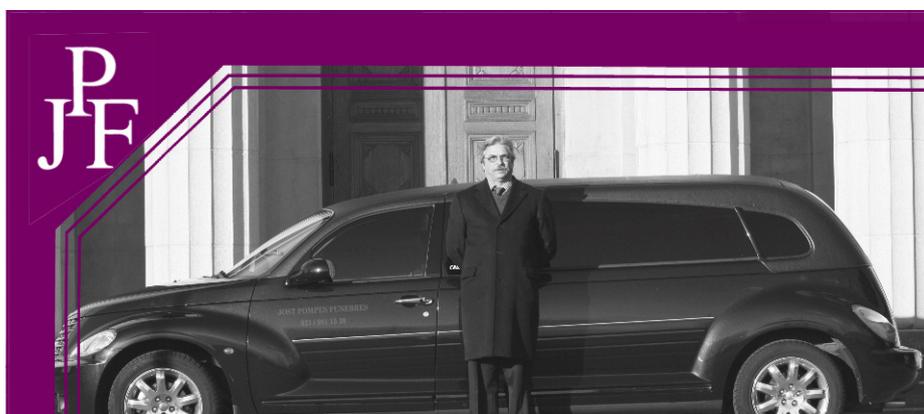
M. le Président répond qu'il n'y a rien qui est spécifié dans le règlement s'il y a un vote ou pas, mais comme cela a déjà été refusé deux fois par le Conseil communal, il préfère avoir l'avis du Conseil.

M. Christophe Privet rappelle qu'il avait été un des motionnaires pour que soit étudié cette problématique de la rue du Pont et de ses pavés. Pour lui c'est vite vu, M. le Président peut faire voter le Conseil et dire que l'on renvoie cette pétition à la Municipalité, mais il informe d'ores et déjà M. le Président qu'il aura l'honneur et le grand plaisir, au mois de janvier, de redéposer une motion sur la rue du Pont.

M. le Président Christian Bécherraz répond que c'est ainsi qu'il faut procéder. Il demande au Conseil communal de voter OUI s'il désire qu'une commission soit nommée.

M. Emmanuel Gétaz rappelle qu'il a demandé à M. le Président de dire sur quel article du règlement il s'appuie pour faire voter le Conseil concernant une pétition, laquelle normalement, selon les articles du règlement, doit être transmise à une commission. M. Gétaz demande que M. le Président invoque l'article qui lui permet de faire cela.

M. le Président répond que dans le règlement ce n'est pas clair.



**JOST POMPES FUNÈBRES**  
*Notre travail, vous satisfaire.*

Av. de Belmont 38  
 1820 Montreux  
 ☎ 021 963 00 63  
 www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures  
 A vos côtés pour toutes les formalités  
 Transports en Suisse et à l'étranger  
 Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

M. Gétaz déclare que si ce n'est pas clair, M. le Président n'a pas à l'interpréter de cette manière et qu'il doit suivre ce qui est la règle, à savoir que les pétitions sont transmises à une commission.

M. le Président répond que si M. Gétaz lit le règlement, tout ce qui concerne les routes et les infrastructures va à la Municipalité. C'est un devoir de la Municipalité de régler cela.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il ne participera pas à ce vote car il n'est pas légal, pas réglementaire.

M. le Président déclare le vote ouvert.

### Le Conseil communal de Montreux décide par 39 OUI, 32 NON et 12 abstentions de transmettre cette pétition à une commission.

Le deuxième courrier est également une pétition qui émane des usagers des bus 204 et 205 et qui concerne: dangerosité et inconfort du transport des écoliers sur la ligne 205 et suppression des arrêts av. Rambert, av. de Belmont et rue de la Gare, de la ligne 204. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

M. le Président déclare que le Bureau était très ennuyé avec cette pétition, vu que les nouveaux horaires et les nouvelles lignes sont entrés en service le 11 décembre dernier. M. le Président croit qu'il va remettre aussi cette pétition à la Municipalité, parce qu'il y a déjà eu une lettre émanant de ces mêmes personnes, lettre adressée au VMCV. Il ne sait pas franchement ce qu'il doit faire, vu l'entrée en fonction le 11 décembre des nouveaux horaires et des nouvelles lignes.

Il remet donc cette pétition à la Municipalité, le Bureau l'ayant décidé ainsi.

M. Olivier Blanc déclare qu'il est exact que les lignes sont entrées en vigueur le 11 décembre, mais s'ils veulent rétablir une ligne 204 cela peut se faire au prochain horaire, donc cela reste toujours valable.

Cela étant, c'est quand même le Conseil qui avait voté cette décision, ce problème avait été discuté en séance. Il semble donc assez logique à M. Blanc que si le Conseil a pris cette décision c'est que c'est une compétence du Conseil. A partir de là, il lui semble qu'il faut la traiter comme une pétition adressée au Conseil, on n'a de nouveau pas le choix.

M. le Président demande s'il y a d'autres avis, ce qui n'est pas le cas. Il décide de faire comme précédemment et de procéder à un vote, c'est ainsi plus sûr et cela le décharge. Les personnes qui acceptent que cette pétition soit transmise à une commission sont priées de voter OUI, et il déclare le vote ouvert.

### Le Conseil communal de Montreux décide par 50 OUI, 22 NON et 13 abstentions de transmettre cette pétition à une commission.

## 5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu, dans l'enveloppe, deux communications et la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Susanne Lauber Fürst intitulée: «Sécurité routière pour les enfants de Brent».

La première communication de la Municipalité est relative au programme de législature 2016 – 2021.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La deuxième communication de la Municipalité est relative au flétrissement du frêne et à l'ouver-

ture d'un compte d'attente afin de prendre les mesures urgentes nécessaires.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il n'y a pas d'autres communications de la Municipalité.

M. le Président demande à Mme Susanne Lauber Fürst si elle est satisfaite de la réponse apportée à son interpellation.

Mme Susanne Lauber Fürst remercie sincèrement la commune et la Municipalité pour la mise en place d'un panneau d'avertissement et du prolongement des bandes jaunes, afin de mieux avertir les véhicules de la présence des écoliers. Par contre, supprimer la zone "Riverains autorisés" ne serait pas du tout souhaitable, et Mme Lauber Fürst en a déjà discuté avec Mme Jacqueline Pellet et M. Christian Neukomm. Mme Lauber Fürst estime qu'il faut prévoir d'autres mesures comme les gendarmes couchés pour ralentir la circulation, mais supprimer la zone "Riverains autorisés" ce serait néfaste pour le village de Brent.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et un postulat ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Florian Chiaradia et porte le titre: «Pour un plan directeur de la mobilité douce». M. Chiaradia développera sa motion lors du prochain Conseil.

Le postulat émane de M. Olivier Raduljica et concerne: «Transparence, voire diminution des coûts en matière de constructions scolaires». M. Raduljica développera son postulat lors du prochain Conseil.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

### 7.1 sur le préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de «travailleur social hors murs» (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Rapp: M. Jean-Noël Jourdan);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Saito déclare que les Verts encouragent le Conseil à approuver la pérennisation du poste d'éducateur de rue, car cette mesure de prévention primaire et secondaire leur paraît très adéquate pour éviter des coûts et des souffrances supplémentaires aux jeunes qui peuvent avoir des problèmes passagers, au lieu de les laisser se débrouiller avec leurs problèmes, et qu'il y ait une chronicisation des situations, ce qui entraînerait des coûts comme des hospitalisations ou des incarcérations.

Donc, les Verts ne peuvent qu'approuver cette mesure et ils souhaitent aussi bon travail au futur éducateur impliqué.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime notamment que le groupe cible de population qui est aidé par ce travailleur social hors murs est relativement faible et petit par rapport au coût que cela représente.

Il faut aussi dire que le travailleur social hors murs qui avait été engagé jusque-là n'est plus en fonction depuis à peu près un an maintenant. Donc finalement, pour le groupe Montreux Libre, la période d'évaluation qui avait été décidée dans le cadre du premier préavis n'est pas suffisamment concluante pour se forger une opinion tout à fait définitive par rapport à ce poste, et du coup on aimerait que ce maintien, cette pérennisation de poste soit à nouveau soumise à un délai d'épreuve de 3 ans, au terme duquel un rapport d'évaluation serait établi, et là nous nous prononcerions pour une pérennisation définitive, puisque l'on estime que la période d'évaluation qui a eu lieu n'était pas concluante.

Raison pour laquelle nous déposons un amendement aux conclusions, dont je donne volontiers lecture. Il s'agit de modifier la conclusion 2, soit:

2. de **maintenir** le poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100%, **pour une période de trois (3) ans;**

**2 bis de présenter au Conseil communal un rapport d'évaluation au terme de la période mentionnée à la conclusion no 2;**

3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017, **2018 et 2019** selon le détail ci-dessous:

le reste des conclusions n'étant pas modifié.

M. Alexandre Staeger remet cet amendement à M. le Président.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit d'avoir enfin ce rapport entre les mains. Nous l'accepterons à l'unanimité.

C'est notre camarade José Jorge qui avait déposé le 1er postulat pour un TSHM. Et le bilan après trois ans d'activité – je ne suis pas du tout d'accord avec M. Staeger – nous a montré que ce poste est indispensable. La preuve, nous n'en avons plus depuis quelques mois et les effets se font sentir.

Ce poste permet également de créer des connexions avec des projets de prévention pour des actions concrètes sur le terrain. Je ne peux donc que vous encourager à accepter les conclusions de ce rapport et à rejeter l'amendement de M. Staeger».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger aurait juste souhaité des éclaircissements de la part de M. Olivier Raduljica sur les problèmes récemment rencontrés, de quoi s'agit-il concrètement.

La discussion continue.

Mme Anne Saito souhaite dire simplement que certes le nombre de jeunes concernés par cette mesure ne paraît pas spectaculaire, par contre il peut s'agir de très jeunes adolescents qui font des premières bêtises, et il faut endiguer les problèmes avant qu'ils débordent et avant qu'ils deviennent trop importants.

C'est cela l'idée de la prévention primaire et secondaire, avant que les situations dégénèrent.

Voilà pourquoi Mme Anne Saito serait pour rejeter l'amendement de M. Alexandre Staeger.

M. le Président précise que l'on n'en est pas encore à l'amendement.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet malheureusement regrette tout d'abord le côté un peu sommaire du rapport, parce qu'il ne rend pas compte de la richesse des discussions qui ont eu lieu, et les éléments qui viennent d'être soulignés sont aussi des éléments qui ont été discutés en commission. Mais de toute façon Mme Pellet espère que les commissaires respectifs auront renseigné leur groupe dans le détail.

Le travailleur social hors murs permet de suivre de façon fine, de façon appuyée une certaine marginalisation. Un certain nombre de jeunes qui sont sur le point de déraiper, qui ont déjà probablement mis un pied dans quelque chose qui est de l'ordre d'une marginalisation presque délinquante, et le fait que l'on ait ce travailleur social, cela a permis justement, durant ces 3 ans, de ne pas laisser évoluer des situations qui pouvaient être critiques.

Le groupe est certes faible, mais cela coûterait beaucoup plus cher à la société, à la Commune, de laisser ces situations dégénérer et de ne pas s'en occuper.

Il y a, pour les jeunes qui sont suivis, de plus en plus de problèmes qui se posent, qui ne sont pas seulement des problèmes de comportement dans la rue, mais aussi des problèmes personnels, comme l'incapacité à se mobiliser pour aller vers une recherche d'emploi, ils ont besoin d'aide de ce côté-là. Le travailleur social fait le lien avec toutes les instances qui s'en occupent et cela permet de faire descendre un peu la tension dans ce groupe marginalisé.

Ce qu'a sans doute voulu dire M. Raduljica, c'est qu'il a entendu parler des événements qui se sont passés dernièrement à Clarens, où il y a eu des actes de violence le soir, avec un certain nombre de jeunes qui ont investi des salles de gymnastique, alors qu'il y avait du sport scolaire facultatif. Il a fallu intervenir, quelquefois même faire venir la police. Ces jeunes étaient connus, mais ils se sont vite calmés et sont partis de l'endroit où il y avait le problème, et là le travailleur social reprend chaque fois la situation avec eux, il essaie de calmer le jeu et tous ces éléments sont des éléments qui sont déjà avérés, qui sont arrivés dernièrement, et qui sont même arrivés sur la table du Conseil d'Etablissements qui en a parlé, parce qu'une des mères s'est plainte car elle a assisté à la scène.

Mme Jacqueline Pellet veut bien que l'on remette 3 ans, mais qu'est-ce que cela va apporter de plus, il y a tous les éléments dans le rapport qui a été remis. Donc, à partir de là, prenons pour une fois la bonne décision et si jamais il s'avère qu'avec les autres travailleurs sociaux de la Riviera il est possible de travailler mais qu'il n'est pas possible de continuer à Montreux, parce que Montreux serait très différente des autres communes, et bien l'on pourrait peut-être envisager une fois de supprimer ce poste de travailleur social, mais en tout cas pas de la faire continuer à répétition, de façon aléatoire.

La discussion se poursuit.

M. Emmanuel Gétaz était dans la Commission de gestion quand la personne qui occupait ce poste avait pu être auditionnée, ainsi que son supérieur. Il est vrai qu'il avait donné un certain nombre d'informations qui étaient convaincantes, en tout cas qui montraient qu'il avait une présence notamment le soir, le week-end ou dans des cas particuliers, présence qui pouvait être utile.

Mais il y a quand même quelque chose qui interpelle M. Gétaz. Si en trois ans cette utilité était avérée, comment se fait-il que pendant un an, la Municipalité, la responsable, n'ait simplement plus pourvu à ce poste. Quelle est l'explication qui fait que pendant 3 ans on ait été convaincu par cette fonction – il le dit, quand M. Gétaz était à la commission de gestion il se souvient avoir été relativement convaincu par les explications – et se retrouver ensuite avec une vacance d'un an, voilà le problème qui est relevé par Montreux Libre.

Montreux Libre ne s'attaque pas forcément à l'existence de ce poste, mais estime qu'il y a un doute sérieux quand même sur le fait que l'utilité soit avérée définitivement. Trois ans c'est une longue période, ce sont des contrats et des fonctions qui sont assez difficiles, on doit sortir le soir, etc., et il semble à M. Gétaz que la Municipalité pourrait tout à fait revenir avec une explication définitivement convaincante à ce sujet, donc les 3 ans sont une bonne mesure de gestion.

On sait très bien que les employés communaux qui sont engagés à des postes ne sont quasiment jamais licenciés, et leurs postes ne sont pas supprimés.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond qu'il n'y a pas eu un an de vacance, c'est nettement moins. Le travailleur social a encore participé au Festival de Jazz de cette année.

Simplement c'était le moment du dépôt du rapport, rapport qui demandait qu'après 3 ans le Conseil puisse se prononcer. Par respect pour le Conseil, Mme Pellet n'a pas remis le poste au concours, puisqu'il fallait d'abord que le Conseil se prononce pour que la Municipalité puisse continuer.

Malheureusement les choses ont traîné, tous savent dans quelles circonstances, et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on peut se prononcer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe à l'amendement de M. Alexandre Staeger, et M. le Président Christian Bécherraz en redonne lecture:

2. de **maintenir** le poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100%, **pour une période de trois (3) ans**;

**2 bis de présenter au Conseil communal un rapport d'évaluation au terme de la période mentionnée à la conclusion no 2;**

3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017, **2018 et 2019** selon le détail ci-dessous:

le reste des conclusions n'étant pas modifié.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Florian Chiaradia déclare que, comme l'a dit sa collègue Mme Anne Saito, le groupe des Verts reste dubitatif concernant le sens de cet amendement. Ils n'en voient tout simplement pas l'utilité, puisque ils ont désormais tous les éléments en main avec le rapport qui a été fourni et surtout ils sont un petit peu étonnés de la posture du dépositaire de l'amendement ce soir, puisqu'il dit finalement qu'il souhaite pérenniser mais seulement dans 3 ans.

Donc, à leur sens, soit l'on est convaincu et on accepte ce préavis maintenant, soit on ne l'est pas et on le rejette tout simplement.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il y a un autre élément qu'il voulait amener par rapport à ce qui avait été développé en commission. Il a été dit notamment qu'il faudrait aussi développer ce poste en engageant aussi une femme, ce qui peut-être se justifie ou peut-être pas, mais il semble à M. Staeger que dans ces conditions-là, quand il s'agit finalement de développer la fonction, on risque ce soir de mettre le doigt dans un engrenage duquel on ne pourra pas se retirer ensuite, et de ce fait cela justifie à son avis de prendre le temps de la réflexion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le vote sur l'amendement est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 57 NON, 19 OUI et 9 abstentions.**

M. Jean-Noël Jourdan, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 34/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de «travailleur social hors murs» (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis relatif à la mise en place d'un dispositif de travail sociale de proximité (TSP) et à la création d'un poste de «travailleur social hors mur» (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis 29/2012) ainsi qu'à la pérennisation du dispositif;

2. de pérenniser le poste de «travailleur social hors mur» (TSHM) à 100%;

3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017 et suivants selon le détail ci-dessous:

3.1. charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler comptablement sur la nature de charge 30 du chapitre 171.00, pour un montant de CHF 122'900.- au maximum selon le profil de la personne engagée.

3.2. charges de fonctionnement, à ventiler comptablement sur les natures de charge



**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière SA**

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

31 et 36 du chapitre 171.10, pour un montant de CHF 32'000.-.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 17 NON et 1 abstention.**

**7.2 sur le préavis No 35/2016 relatif à l'adoption du budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp: M. Yanick Hess);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre relève, depuis plusieurs années, que le Fonds de la CIEHL, alimenté par une contribution des communes de la Riviera à hauteur de Fr. 5.- par habitant et par année, ne permet pas d'apporter des soutiens financiers suffisants aux grands projets d'infrastructures régionaux.

Sa limitation à un plafond de 3,5 millions apporte également une cautèle très forte, qui a pour résultat que les investissements pour les infrastructures dont l'intérêt est supra-communal ne sont pas assez financés par les communes du district, ils sont donc lourdement, trop lourdement, à la seule charge de la commune qui héberge cette infrastructure.

On en a aujourd'hui un exemple extrême avec la problématique du financement des transformations du Centre de Congrès de Montreux. La portée économique d'image et culturelle du Centre de Congrès touche tous les districts et représente même un équipement d'intérêt cantonal voire national. Pourtant le Fonds de la CIEHL n'a pas les moyens de prendre sa part de ces coûts de transformation, et Montreux se retrouve très peu soutenue pour faire face à ces investissements futurs.

Rappelons que pour soutenir la culture nous disposons du Fonds culturel régional de la Riviera qui est un exemple unique et envié dans toute la Suisse romande. Ce Fonds collecte Fr. 48.- par habitant et par année, soit presque dix fois plus que ce que la CIEHL est autorisée à collecter pour les équipements et les infrastructures, dont on sait que les coûts sont toujours très élevés. Nous interpellons donc la Municipalité lors d'une prochaine séance, afin de lui demander dans quelle mesure elle peut rediscuter, avec les autres communes, du montant de Fr. 5.- par habitant et par année, pour demander son augmentation afin de tenir compte de la réalité des investissements d'intérêts supra-communaux à venir dans la région.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Yanick Hess précise que si selon M. Emmanuel Gétaz Montreux n'a pas tellement bénéficié de la CIEHL, il rappelle que la rénovation de l'Auditorium Stravinski, d'un montant de 6 millions de francs, a bien été subventionnée par la CIEHL, la construction du télésiège de Jaman également. Donc globalement Montreux, sur l'ensemble du district, a touché une bonne partie de la manne intercommunale.

La discussion se poursuit.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient juste à préciser que cette question a fait l'objet d'un débat, comme au début de chaque législature, avec les autres communes, et qu'évidemment dans un partenariat intercommunal, s'il y a des communes qui ne souhaitent pas augmenter le montant de CHF 5.-, il est difficilement possible d'aller plus loin, même si en l'occurrence Montreux a évoqué ces différentes pistes.

Mais il ne faut pas perdre espoir, puisque si l'on regarde dans le domaine des terrains de sport, soit pour les terrains de football et pour tout le complexe d'athlétisme de la Saussaz, des formules différentes, par des préavis spécifiques, ont pu être trouvées pour faciliter le soutien des différentes communes à ces projets régionaux.

Pour le reste, M. le Syndic doit dire, à quelques mots près, que le plaidoyer de Montreux est celui que l'on vient d'entendre de la bouche de M. Emmanuel Gétaz, mais sans forcément que cela ait convaincu les 9 autres communes ou en tout cas une majorité des autres communes, mais c'est l'unanimité des communes que l'on devrait avoir pour réussir à augmenter ce montant de CHF 5.-, en tout cas dans le contexte actuel. Mais on continuera à prêcher dans ce sens durant la législature et même au-delà si possible, la Municipalité partageant le souci de l'équilibre des rentrées financières possibles par la CIEHL.

Encore une fois, comme pour l'opération de la Saussaz, la Municipalité a pu trouver d'autres outils, si M. le Syndic Laurent Wehrli peut le dire ainsi, même si à quelque part la CIEHL aurait pu être aussi un des outils par rapport à la Saussaz. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 35/2016 de la Municipalité du 16 septembre 2016 au Conseil communal relatif au budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

**Vu** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

1. d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 2 abstentions.**

**7.3 sur le préavis No 39/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants. (Rapp: Mme Nathalie Antonijevic);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Nathalie Antonijevic étant malade, M. le Président demande à Mme Carolanne Feissli si elle a un complément à apporter, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Carolanne Feissli, en remplacement de Mme Nathalie Antonijevic présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 39/2016 de la Municipalité du 30 septembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Pompes Funèbres Riviera**  
021 961 11 12



Massimo Carbonara  
Anne-Catherine Scyboz-Gex  
Yves Scyboz

**montreux press**

*La prise en main de vos imprimés!*

**Imprimerie I-Press**  
Avenue des Alpes 58  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 81 00  
Fax 021 966 81 02  
info@ipress-montreux.ch  
www.ipress-montreux.ch



**DÉCIDE**

1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 726'000.- au maximum;
2. d'être le maître d'œuvre de l'ensemble des travaux à réaliser dans le périmètre désigné sur le plan pour la période de 2016-2019;
3. de couvrir les travaux par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'obtenir les subventions couvrant le coût des travaux d'exploitation sous déduction des ventes de bois;
6. d'amortir le solde par le compte 325.3329 et de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**7.4 sur le préavis No 42/2016 relatif au budget communal ordinaire pour 2017. (Rapp: Mme Irina Gote);**

Chacun ayant reçu ce rapport dans les délais par courrier électronique, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président va procéder de la manière suivante. Après avoir entendu Mme la Présidente-rapporteuse s'il elle le souhaite, il y aura tout d'abord une discussion générale sur le préavis, c'est-à-dire les pages 1 à 16 du document présenté par la Municipalité, puis on procédera ensuite à un examen du budget chapitre par chapitre.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les membres de la commission pour leur engagement. Les séances ont été longues et pointues, mais elles se sont déroulées dans un très bon état d'esprit.

Je tiens également à remercier la Municipalité, le chef du service des finances, ses collaborateurs, ainsi que les services qui ont reçu la sous-commission "Subventions sport et culture" pour leur collaboration. Nous avons obtenu tous les renseignements et documents demandés et cela dans un laps de temps très court.

La commission n'a pas d'amendement à vous proposer, mais juste un souhait qui émane pour la deuxième fois des travaux de la sous-commission, et je vous en donne lecture:

«Pour la seconde fois, la commission réitère sa demande que chaque année le listing complet des subventions directes et indirectes, sur les 3 dernières années, soit remis par la Municipalité à la CoFin pour étude».

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion générale est ouverte sur les pages 1 à 16.

M. François Pochon donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Le PLR salue à nouveau un budget équilibré, qui a d'ailleurs été accepté à l'unanimité des membres de la CoFin.

Le bilan de législature 2011 - 2016, ainsi que le programme de législature 2016 - 2021 qui nous ont été remis, nous démontrent une fois encore le dynamisme et l'enthousiasme de nos autorités à mener des projets d'investissements pour le bien-être de ses citoyens et des visiteurs.

De plus, nous remercions et encourageons la Municipalité à poursuivre ses efforts afin de trouver des pistes pour augmenter les recettes et réduire les charges communales, ceci afin d'améliorer la marge d'autofinancement. Une condition indispensable pour réaliser les investissements prévus et ainsi permettre à notre Commune de rester attractive autant sur le plan local, régional, qu'international.

Merci pour votre attention».

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

**Montreux, ville heureuse?**

Oui, car la qualité de vie y est certainement une des meilleures de la région, avec en plus la gratification d'une météo estivale où les palmiers retrouvent leur signification!

**Montreux, peut-elle avoir le sourire?**

Oui, car en ces temps difficiles économiquement parlant, notre grand argentier nous a concocté un budget 2016 presque équilibré.

C'est en ces termes que le 11 novembre 2015 débutait mon intervention sur le budget communal de l'année 2016.

Bien que l'année ne soit pas encore totalement terminée, et qu'il est trop tôt pour avoir une situation précise des comptes 2016, il semblerait, néanmoins, que le résultat final de cet exercice soit meilleur que projeté, ce qui est tout à l'honneur de notre exécutif si ce fait se confirme prochainement.

OUI, Montreux peut avoir le sourire car sa situation financière est actuellement saine ce qui n'est pas nécessairement le cas de certains de nos voisins. Mais il serait faux de prétendre que Montreux est une ville riche.

Le budget de notre commune pour 2017 pourrait être qualifié de «copier-coller» à celui de 2016, mais ce raccourci facile ne saurait cacher une augmentation constante des charges que les revenus supplémentaires peinent à couvrir. Le résultat financier projeté est négatif, la marge d'autofinancement extrêmement faible et clairement insuffisante pour financer les projets à venir sans avoir recours à l'emprunt d'une manière plus conséquente.

Après avoir longuement analysé toutes les lignes budgétaires de ce préavis ainsi que les réponses apportées à nos nombreuses interrogations, le groupe UDC acceptera à l'unanimité ce préavis concernant le budget communal 2017.

Néanmoins, il nous paraît opportun de favoriser rapidement une approche constructive de recherche de nouvelles recettes et surtout de diminution de charges à tous les niveaux et dans tous les services.

Nous encourageons la Municipalité à entendre les vœux exprimés dans les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Je vous remercie pour votre attention». La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger déclare que pour le groupe Montreux Libre le plus grand enjeu qui concerne ce budget, et cela a été dit par M. René Chevalley, c'est la faiblesse de la marge d'autofinancement, et il souhaite traiter ce problème dans le cadre du préavis sur le plafond d'endettement et non sur celui du budget, puisque cela leur semble un peu plus pertinent.

Par contre, M. Staeger avoue avoir été interpellé par la phrase de Mme la Présidente de la Commission des finances, phrase qui figure dans le rapport, à savoir que le détail des subventions accordées n'a pas été fourni deux années de suite à la Commission des finances. M. Staeger se rappelle avoir déposé une proposition allant dans ce sens, honnêtement il ne se rappelle plus si c'était une motion ou un postulat. Le fait est que l'un des arguments pour refuser cette proposition c'était de dire que de toute façon les commissions de surveillance avaient accès à ces informations, notamment la Commission des finances.

M. Staeger est donc incroyablement surpris, pour ne pas dire consterné d'apprendre que la Commission des finances n'a pas eu accès à ce document. Est-ce que c'est un problème au niveau du fait que la Municipalité a indûment refusé l'accès à ce document, où est-ce qu'il y a un mensonge qui a été dit dans le cadre du débat relatif à sa motion ou à son postulat auxquels il faisait référence tout à l'heure? Il remercie pour les éclaircissements qui seront apportés.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Qui a dit que Montreux est une commune riche? «Etait» peut-être.

En effet, on apprend dans le rapport que 40% des habitants ne paient que 1,5% des recettes d'impôt sur le revenu, que les hôtels qui sont à la base de notre tissu économique n'en paient quasiment pas, que notre marge d'autofinancement est très faible et qu'essayer de diminuer les charges du budget est un casse-tête. Si on y ajoute que depuis quelques années une part conséquente de l'héritage d'éventuels bons morts nous échappe et que l'entretien ne passant plus par le budget devient peu lisible, le tableau est plutôt sombre.

Voilà pourquoi nous devons rester prudents, bien soupeser les investissements à venir et mettre des priorités.

Le groupe socialiste remercie la CoFin pour son travail et acceptera les conclusions de ce rapport à l'unanimité.

Merci pour votre attention».

La discussion continue.

Mme Irina Gote en réponse à M. Alexandre Staeger précise que la sous-commission présidée par M. Christophe Privet n'avait effectivement pas reçu les listings à l'avance, même chose pour la CoFin, mais les listings ont été présentés. Elle laisse peut-être M. Privet donner plus de détails par rapport à cet aspect-là puisque c'est lui qui a dirigé les opérations du contrôle des subventions versées.

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet souhaite effectivement compléter ce qu'a dit Mme la Présidente. Ce qui s'est passé cette année, enfin du moins ce qu'a

compris la sous-commission, c'est que l'année dernière effectivement les tableaux avaient pu être fournis sur les subventions directes et indirectes ECT, ce qui n'avait pas été le cas du Service des sports, d'où la décision de la CoFin de mettre cette remarque dans son rapport l'année dernière sur le budget 2016. Cette année ils se sont trouvés dans une situation un peu différente, c'est que les services des Sports et ECT pensaient que le Service des finances avait fait ce tableau. Et lorsque ils l'ont demandé, ce tableau n'avait pas pu être fait par le Service des finances, parce que ce dernier ignorait que ECT ou Sports pensaient que le Service des finances faisait ce tableau. M. Privet pense avoir ainsi expliqué un peu clairement ce qui s'est passé.



## Activités et calendrier des tirs 2017

### Tirs de société, Stand de Glion:

Sa 9 avril, 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Sa 20 mai, 08h30 à 11h30

Sa 17 juin, 14h00 à 17h00

Sa 24 juin, 08h30 à 11h30

Sa 26 août, 08h30 à 11h30

### Tirs militaires, Stand de Glion:

Je 18 mai, 17h30 à 19h30

Je 15 juin, 17h30 à 19h30

Sa 26 août, 14h00 à 17h00

### Tir fédéral en campagne, Stand de Villeneuve:

Me 31 mai, 17h00 - 19h00

Ve 9 juin, 16h00 - 19h30

Sa 10 juin, 09h00 - 12h00

et 13h30 - 16h00

### Tir de clôture, Stand de Glion:

Sa 2 septembre, 09h00 à 12h00

et 13h30 à 16h00

### Tir amical de groupes, Stand de

**Glion:** Sa 7 octobre, 09h00 à 11h30, 14h00 à 16h00

### Tir des Abbayes, Stand de Glion:

*Les Mousquetaires de la Tour-de-Peilz,*

Ve 5 mai, 17h00 à 19h00; Sa 6 mai, 09h00 à 12h00

*La Carabinière de Montreux,*

Sa 20 mai, 13h00 à 16h00

*Les Echarpes Blanches de Montreux,*

Sa 17 juin, 09h00 à 12h00

*Tir au Fusil de Montreux-Vevey,*

Sa 24 juin, 13h00 à 16h30

C'est la raison pour laquelle cette fois la CoFin a décidé, pour la deuxième fois, de rappeler à la Municipalité cet engagement qui a effectivement été déjà pris à plusieurs reprises.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat, tout d'abord au niveau du budget, aimerait répéter à l'intention de ceux qui sont intervenus, ce n'est pas le budget du Municipal des finances, c'est le budget de la Municipalité, M. Rochat n'est que pour un septième dans cette opération. Il s'efforce évidemment d'influencer avec la vision financière, mais c'est le budget de la Municipalité.

Pour le reste, M. Pierre Rochat se réjouit d'avoir entendu les intervenants. Il s'associe aux propos de Mme la Présidente de la Commission des finances pour remercier chacun pour sa part à la qualité des travaux, et remercier aussi l'administration qui, évidemment dans des délais très courts, a fourni les documents attendus. Il remercie aussi pour l'esprit qui régnait au sein de la Commission des finances, ce qui a permis de travailler correctement sur ce budget.

Sur la question financière, M. le Municipal Pierre Rochat ne veut pas y revenir longuement. La situation financière de la Commune de Montreux reste une situation confortable, avec un résultat quasiment équilibré.

Il croit qu'il ne faut pas – et il le dit à l'intention de la presse – laisser entendre que la Commune de Montreux est en train de dérapier, qu'elle se trouve dans une situation financière difficile. Ce n'est absolument pas le cas.

Par contre, ce que l'on a voulu dire – et cela a été débattu dans le cadre de la Commission des finances – c'est que contrairement à ce que l'on pense – ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire une fois ou l'autre dans certaines déclarations au niveau de la presse – c'est qu'on laisse entendre souvent que Montreux est une commune pleine de contribuables riches. Non, Montreux est une commune qui a un profil de contribuables tout à fait équilibré, comparable à ce que l'on trouve à Yverdon ou ailleurs. On n'est pas une commune avec un profil de contribuables extrêmement aisés, mais la situation, encore une fois, le budget en est le révélateur, reste une situation confortable qui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Pour le reste, la Municipalité a clairement entendu les vœux qui ont été exprimés dans le cadre de la Commission des finances. La Municipalité s'efforce de fournir les documents dans les délais requis, M. Privet l'a tout à fait correctement relevé. En fait, certains pensaient devoir remettre des documents, c'étaient l'affaire des autres, la Municipalité en est désolée. Elle est en train de travailler sur la mise en place d'un nouvel ERP, le Conseil a voté un préavis qui va dans ce sens-là, ce qui devrait lui permettre d'être plus transparente, d'avoir un accès facilité au niveau des informations. La Municipalité s'efforce de répondre aux attentes de la Commission des finances, et ceci avec plaisir, car il est vrai qu'elle doit pouvoir apprécier correctement les choses.

M. le Municipal Pierre Rochat remercie les intervenants pour leur déclaration et il espère qu'elles se traduiront tout à l'heure dans le vote du budget.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

La discussion est ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 42/2016 de la Municipalité du 7 octobre 2016 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2017,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2017.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON et 3 abstentions.**

**7.5 sur le préavis No 43/2016 relatif au budget du Fonds culturel Riviera. (Rapp: M. Yves Depallens);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yves Depallens, président-rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 43/2016 de la Municipalité du 14 octobre 2016 au Conseil communal relatif au budget 2017 du Fonds culturel Riviera,

**Vu** le rapport de la commission intercommunale du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2017 du Fonds Culturel Riviera.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 1 NON et 0 abstention.**

**7.6 sur le préavis No 44/2016 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021. (Rapp: Mme Irina Gote);**

Chacun ayant reçu ce rapport dans les délais, par courrier électronique, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

En préambule, Mme Irina Gote aimerait faire un ajout au rapport. Entre la version validée par la Commission des finances et la version sur le site, depuis jeudi dernier, il y a eu un petit souci: en effet, la formule mathématique sur laquelle se base le développement de M. Cousin, dans le cadre du dépôt de son amendement à CHF 140 millions, a tout simplement disparu. Elle se trouvait en haut de la page 6 du rapport, à la suite du 1er paragraphe. Mme Irina Gote donne donc cette formule, il s'agit de:

CHF 34 millions (investissements nets) qui se divisent par CHF 144 millions (dépenses courantes) X 100, ce qui donne le taux de 23 %, taux indiqué dans le premier paragraphe de la page 6 du rapport.

Cette formule a été introduite aujourd'hui même dans le rapport qui figure sur le site du Conseil. Donc le rapport sur le site est tout à fait juste pour celles et ceux qui utilisent leur tablette ce soir.

Mme Irina Gote remercie par ailleurs Mme Aurélie Margueron qui a eu la gentillesse de procéder à cette modification.

Ensuite, Mme Gote tenait à rappeler et préciser qu'il y a eu au fond trois positions différentes qui ont été tenues au sein de la Commission des finances.

- Premièrement, une partie de la Commission était favorable au plafond d'endettement tel que proposé par la Municipalité, à savoir 280 millions.
- Deuxièmement, deux commissaires étaient pour un plafond à 180 millions.
- Troisièmement, 5 commissaires étaient favorables à un plafond à 140 millions.

Au final, les deux amendements: un pour baisser le plafond d'endettement à 180 millions et l'autre pour le baisser à 140 millions ont été refusés.

Les conclusions du préavis ont également été refusées. Mais attention, cela ne signifie pas que la Commission ne veut pas d'un plafond d'endettement! Cela signifie qu'elle n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le montant du plafond. Cela signifie aussi que la Commission souhaite qu'il y ait une baisse.

Ainsi Mme Gote espère que le Conseil trouvera un consensus raisonnable, pour un montant de plafond d'endettement entre 140 millions, qui est l'amendement le plus bas, et les 280 millions proposés par la Municipalité.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout un chacun sait qu'en politique la justice, la bonne foi, la droiture, la défense des intérêts de nos concitoyens doivent être le fondement de celle-ci.

J'y ajouterai personnellement également les notions de respect et de compromis.

En effet, le groupe UDC considère que le débat politique ne doit pas se réduire à des querelles d'égo ou à une surenchère d'alliance éphémère contre nature, mais bien la recherche de solutions pérennes pour notre ville où l'intérêt de nos habitants doit être le maître mot.

Oui, le groupe UDC a été surpris et étonné du montant de plafond d'endettement à 280 millions de francs, respectivement du plafond de 140 millions de francs concernant le cautionnement, sollicité par la Municipalité pour la législature 2016 à 2021.

Oui, une envolée de ces plafonds se situant actuellement à CHF 70 millions pour l'investissement, respectivement CHF 35 millions pour le cautionnement nous a interpellés, et ce même si ce préavis est de nature technique, ce qui ne signifie nullement que la Municipalité est autorisée à utiliser ces sommes comme bon lui semble.

N'oublions pas que c'est ce Conseil qui acceptera ou refusera les préavis proposés entrant dans ces enveloppes financières.

Bien entendu, la somme de CHF 280 millions comme plafond d'endettement nous a paru disproportionnée, malgré les nombreuses explications et argumentations de notre Municipalité des finances qui a eu la lourde tâche de défendre ce préavis en commission.

La méthode cantonale de calcul de l'endettement maximum autorisant même un montant de CHF 347 millions que, très justement, notre Municipalité a jugé trop élevé.

Rassurez-vous, chères et chers collègues, je ne vais pas refaire le débat qui a eu lieu en commission où chacun a pu exprimer d'une manière démocratique ses arguments et contre-arguments, avec une sensibilité politique toute personnelle.

Différentes méthodes de calcul existant afin de déterminer le plafond d'endettement, celles-ci bien plus restrictives que celles de l'Etat de Vaud, il a paru intéressant et judicieux de la part du groupe UDC d'en utiliser une autre, celle basée sur le bon sens.

Nous avons donc analysé en détail le contenu de la liste des projets d'investissements de la Municipalité pour cette législature et leurs montants nets, tout en tenant compte que ceux-ci ne seront très probablement pas tous réalisés, la moyenne de réalisation sur la dernière législature se situant aux alentours des 56%.

Fort de ce constat j'ai en commission, au nom de l'UDC montreuise, déposé un amendement à CHF 180 millions sur le plafond d'endettement respectivement à CHF 90 millions sur le plafond de cautionnement, proposition qui n'a malheureusement pas reçu l'accueil escompté. Ceci probablement par un effet épidermique de la majorité des autres partis qui ont préféré camper sur leurs positions initiales.

La commission, malgré l'énorme travail fourni, n'a pas trouvé un terrain d'entente lors du vote final.

Le groupe UDC de ce Conseil, persuadé de la pertinence de son amendement déposé en CoFin, redéposera celui-ci comme suit:

1. De fixer le plafond d'endettement à **CHF 180 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC;
2. De fixer le plafond de cautionnement à **CHF 90 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC.

... et vous encourage, chères et chers collègues, à faire preuve de bon sens en le soutenant fortement.

En effet, ce préavis technique ainsi amendé permettra à notre exécutif d'élaborer et présenter également des projets d'investissements innovants, couvrant l'entier des villages constituant notre commune.

Il serait regrettable et injuste qu'une partie de notre territoire ne puisse bénéficier de cette dynamique.

Nous sommes persuadés que la charge financière découlant de ces investissements pourra être absorbée par une réalisation concrète de la volonté de trouver de nouvelles recettes, ainsi qu'une diminution subséquente des charges liées ou non liées à ces investissements futurs.

- Montreux doit investir afin de rester une ville attractive où il fait bon vivre.
- Montreux doit et devra faire des choix dans ces investissements futurs, ce sera à vous, chères et chers collègues, de valider ou refuser les projets présentés par la Municipalité.
- C'est donc vous qui façonnerez le Montreux de demain en tenant compte des réalités du marché et de la volonté de nos administrés.

- Osez une vision futuriste pour Montreux, c'est croire en son avenir.

- Bloquer ou freiner fortement son potentiel de développement, c'est renoncer à une ville moderne et ses retombées économiques.

Mais cela a un prix, ce prix c'est celui du bon sens!

Merci pour votre écoute».

M. le Président Christian Bécherraz remercie M. René Chevalley et le prie de bien vouloir lui apporter son amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. Claude-Pascal Gay donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le préavis relatif au plafond d'endettement comporte deux thèmes distincts:

- Le premier est la détermination du plafond d'endettement.
- Le second, la nature de notre décision, est-elle purement technique ou politique?

Concernant la détermination du plafond d'endettement, l'approche défendue par la Municipalité repose sur la méthode simplifiée proposée par l'Union des communes vaudoises, soit un plafond d'endettement correspondant à 250 % de la dette brute.

Cette méthode, je cite le rapport "Plafond d'endettement : Mode d'emploi", édité par l'Union des communes vaudoises, fait abstraction de la situation financière réelle de la commune et de sa capacité à dégager les moyens financiers pour rembourser sa dette à long terme.

Fort de ce constat, pour le moins clair, cette méthode devrait être proscrite ou au minimum complétée par la méthode financière décrite dans ce même rapport de l'Union des communes vaudoises.

L'utilisation de la méthode financière est essentielle pour comprendre les enjeux pour notre commune.

Dans cette méthode et je cite encore le rapport de l'Union des communes vaudoises, la détermination du plafond d'endettement d'une commune est fondée sur sa capacité économique d'endettement, sur son niveau maximum d'endettement soutenable financièrement sur le long terme.

Au-delà de cette capacité d'endettement, la commune ne pourrait respecter les principes essentiels de gestion de la dette publique. Elle se retrouverait dans une situation financière critique par rapport à son endettement. Elle ne serait plus en mesure de rembourser sa dette dans un délai acceptable de moins de 30 ans. Les générations futures hériteraient d'une dette disproportionnée.

La méthode financière est de plus extrêmement simple. Il faut répondre à la question suivante: quels sont les moyens financiers nécessaires pour supporter une dette de X CHF, sachant que la collectivité doit s'acquitter du service de cette dette, soit des amortissements et des intérêts passifs durant 30 ans?

En tenant compte d'un taux d'intérêt durable de 4% sur le long terme, la marge d'autofinancement nécessaire pour une dette de 140 millions est déjà de l'ordre de 10 millions. Pour rappel, la marge d'autofinancement de Montreux était de 5.3 millions en 2015 et les budgets 2016 et 2017 prévoient des marges d'autofinancement inférieures à 4 millions.

Concernant la nature de notre décision, la Municipalité présente ce préavis comme une décision purement technique sans conséquence, le Conseil communal devant de toute manière se prononcer sur chaque décision d'investissement ou budgétaire.

Pour ma part, la définition d'un plafond d'endettement est comparable au mécanisme de frein à l'endettement prévu pour gérer le budget de la Confédération et approuvé par le peuple à 85% en 2001. Suite aux excellents résultats obtenus par la Confédération, il a été adopté par plusieurs cantons et l'Allemagne en 2016.

Le frein à l'endettement exige de fixer des priorités, de prendre des mesures, parfois désagréables, de saine gestion.

Imaginer que le Conseil communal de Montreux puisse faire ce que les Chambres fédérales s'estiment incapables sans le frein à l'endettement, me semble pour le moins présomptueux ou alors candide.

Pour ces raisons, je soutiendrai l'amendement - qui n'est pas encore déposé mais ce sera fait prochainement - proposant un frein, soit un plafond d'endettement à 140 millions, partant du principe que notre Conseil se mettra d'accord pour adopter des mesures permettant d'augmenter notre marge de financement de 5 à 6 millions pour atteindre au minimum les 10 millions. Ce plafond de 140 millions, ajouté aux marges d'autofinancement cumulées sur les 5 prochaines années, donne de plus une capacité d'endettement supplémentaire d'environ 120 à 130 millions environ à notre commune, ce qui est déjà très important et suffisant à mon sens.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis dans la même situation que mon préopinant, j'appuie un peu vite sur le bouton, le deuxième amendement n'étant pas encore déposé.

Le groupe socialiste est unanime sur un point, il refusera en bloc le rapport si le plafond reste à 280 millions. Mais il est très partagé sur l'amendement à soutenir. Voilà pourquoi MM. Manzini et Pilloud exprimeront chacun la position d'une partie de notre groupe.

Mais, dans tous les cas, comme je l'ai déjà évoqué dans mon intervention sur le budget, notre acceptation de l'élévation du plafond d'endettement ne constituera en aucun cas un blanc-seing. Nous serons critiques sur chaque préavis, insistons pour mettre des priorités et défendons les investissements en faveur des Montreusiens.

Merci pour votre attention».

La discussion se poursuit.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, je ne suis pas là pour convaincre, mais pour informer. M. Rochat, a dit: «Est-on une commune riche ou pas une commune riche?». Je crois que ce préavis tombe vraiment au bon moment pour faire un état des lieux, un arrêt sur image, sur la situation financière de notre commune.

Dernièrement, je discutais encore avec un Chef de service de la ville de Vevey qui me disait:

«Vous, vous êtes riches à Montreux». Je lui ai répondu que l'on n'était pas forcément aussi riche que cela. Je crois effectivement que si Yverdon est une commune pauvre, Montreux demeure modeste en comparaison d'autres communes comme Vevey ou La Tour-de-Peilz qui ont des rendements fiscaux par habitant supérieurs aux nôtres.

En introduction je me suis imaginé ce que représentait 280 millions. Quand j'ai reçu le préavis de 280 millions, j'ai cru que c'était une coquille. Je me suis demandé s'il y avait un chiffre qui était faux.

Si on prend des billets de CHF 100.-, et qu'on les met bout à bout, on pourrait atteindre la ville de Paris en alignant les uns derrière les autres tous les billets.

Concrètement, il s'agit de mesurer les incidences sur les budgets à venir, avec plus de 240 millions d'emprunt. Trois éléments sont à prendre en compte:

1. **L'amortissement:** en tenant compte d'une dette future de 240 millions, à rembourser sur 30 ans, cela représente 8 millions de plus de charges au budget de fonctionnement.
2. **Les intérêts de la dette:** en prenant un taux moyen de 3,5%, les charges financières augmenteront de plus de 8,4 millions. Je relève par ailleurs que Monsieur Guex, expert financier, tablait lui sur un taux de 4%.
3. **Frais d'exploitation:** investir induit forcément des charges de fonctionnement et d'entretien supplémentaires. Le préavis relatif à la rénovation du Centre des congrès en est un exemple concret. La réalisation d'une salle de spectacle à 6000 places engendrera à n'en pas douter des frais de fonctionnement supplémentaires.

# Joëlle

## BOUTIQUE



*La collection  
reflète l'évasion,  
l'audace  
et le chic...*



*Joëlle Tanner*

*Prêt à Porter*

*Avenue du Casino 42 - CH-1820 Montreux*

*Tél. 021 963 63 41 - joelle.boutique@bluewin.ch*

Aujourd'hui, quand les partenaires culturels utilisent le Centre des Congrès ou l'Auditorium Stravinski, la commune verse 1,5 million pour que ces derniers puissent utiliser une maison qui nous appartient.

Avec la création d'une salle de 6000 personnes en plus du Stravinsky, on peut raisonnablement envisager un montant supplémentaire de 1,5 millions de frais de fonctionnement.

En estimant à 2% le frais de fonctionnement et d'exploitation sur les futurs investissements, on augmente encore le déficit budgétaire de 4,8 millions.

En additionnant les charges liées aux remboursements, aux intérêts passifs et aux frais d'exploitation, les incidences négatives sur le budget se montent à 21,2 millions. En tenant compte du fait qu'un point d'impôt représente environ 1,1 million, c'est environ 19 à 20 points d'impôts supplémentaires à la charge des contribuables.

Autre élément à prendre en compte: il s'agit de se souvenir du passé. Dans les années 1995-2000, la commune de Montreux avait 120 millions de dettes. Cela correspondait, à peu près, à une fois le budget. La commune a dû freiner drastiquement les investissements et diminuer des prestations. Est-ce cela que nous souhaitons revivre?

Je me rappelle qu'un Conseiller PLR, alors que la commune avait bénéficié de 20 millions lors d'une succession, avait dit: «Avec ces 20 millions, il faut rembourser la dette», et M. Guibert, qui était alors Municipal des finances, avait répondu: «Oui, on veut bien rembourser, mais comme l'on n'arrive déjà pas à boucler le budget, il faudra mettre 3 ou 4 millions pour le budget. En plus, il y a deux ou trois investissements indispensables, comme une route qui vient en bas ou un plafond qui est en train de s'écrouler».

Concrètement, la Municipalité de l'époque n'avait pu diminuer la dette que de 10 à 12 millions. Gardons en mémoire ces années-là. L'Office du tourisme était en faillite et il a fallu recapitaliser. Une situation que je ne souhaiterais pas revivre.

Quand certains conseillers proposent de diminuer le plafond à 140 millions en lieu et place des 280 proposés par la Municipalité, nous passons pour des méchants. Mais la barre a été placée tellement haute au départ. C'est comme si vous possédez une maison et qu'un promoteur immobilier souhaite bâtir un immeuble de 8 étages devant chez vous. Vous êtes content s'il baisse à 4 étages, alors que vous n'en vouliez que deux.

Concrètement, je pense qu'un plafond d'endettement à 100 millions c'est la sagesse, et 140

millions, c'est la raison. Il y a certes des investissements à faire, mais il existe encore des réserves. Il ne s'agit donc pas d'une position partisane. C'est du bon sens. Même si j'étais PLR, je soutiendrais les 140 millions.

En plus, nous avons toujours la possibilité, comme M. Gay l'a évoquée, de revenir vers le canton, dans le courant de la législature, pour augmenter le plafond d'endettement si nécessaire.

Je ne vois pas comment le canton pourrait refuser à notre commune une augmentation du plafond d'endettement en cours de législature, dans la mesure où il l'accepterait pour d'autres communes.

J'ai les mêmes éléments que M. Gay sous les yeux. Je ne vais pas les évoquer, mais ce n'est pas compliqué. Les communes ont des prérogatives que le Conseil d'Etat valide, donc on peut toujours faire une demande.

J'aimerais encore relever l'inquiétude de la population. Suite aux articles parus dans le quotidien 24 Heures relatifs à la politique d'investissement en général et plus particulièrement pour le Centre des congrès, les citoyens montreusiens se posent des questions. Les gens nous interpellent: «Mais vous allez laisser passer cela?».

Pour revenir à la situation financière de notre commune, et cela a déjà été évoqué, il est utile de savoir que plus de 53% des ménages montreusiens ne paient pas d'impôt ou moins de CHF 1'000.- d'impôts communaux sur leur revenu. C'est une réalité. Nous devons faire avec. De plus, nous ne possédons que quatre ménages qui déclarent des revenus supérieurs au million. C'est peu. Je m'imaginai naïvement que notre commune comptait plusieurs très riches contribuables, des Brabeck, Kudelski, Yannick Noah ou autres sportifs de renom. Force est de constater que ce n'est pas le cas. A nous d'en tirer les conséquences. Je vous invite donc à soutenir l'amendement à 140 millions.

Je vous remercie de votre attention et profite de l'occasion pour remercier tout le travail réalisé par la Commission des finances. Merci et bonne fin de soirée».

La discussion continue.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues,

J'irai dans le sens de mes préopinants.

En tant que membre de la COFIN, je souhaiterais intervenir ce soir pour vous résumer les points qui à mon sens sont essentiels dans nos discus-

sions, j'essaierai d'être le plus court possible, et pour proposer un amendement au préavis, ce préavis qui nous propose quand même un plafond d'endettement qui est quatre fois supérieur à celui de la précédente législature.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la COFIN, il existe plusieurs indicateurs de santé financière d'une commune. Dans le préavis sur lequel nous nous prononçons ce soir, on ne nous en présente qu'un, qui est basé uniquement sur les revenus communaux. Or il en existe bien d'autres, qui incluent d'autres paramètres cruciaux comme par exemple la marge d'autofinancement. Les calculs sont complexes et toujours sujets à discussion, mais fournissent néanmoins des lignes directrices qu'on ne peut pas balayer d'un revers de main.

Or la plupart de ces indicateurs – avec les chiffres qu'on nous propose – sont au rouge.

Prenons par exemple le degré d'autofinancement, qui mesure la part des investissements couverts par la marge d'autofinancement de la commune. Au-dessous de 60%, le degré d'autofinancement est jugé trop faible et il est déconseillé par l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne (IDHEAP). Or avec les chiffres qu'on nous propose, on n'est pas en-dessous de 60 % **on est à peine à 10% d'autofinancement pour l'année 2017, comme pour l'ensemble de la législature.** Alors selon l'IDHEAP à nouveau, c'est dix fois moins que la moyenne des villes suisses de même taille en 2015, qui sont, elles, à 98% de degré d'autofinancement. Donc, elles dépendent en gros leur marge d'autofinancement, mais pas plus ni moins.

Selon les calculs d'un de mes collègues de la COFIN, avec un plafond à 280 millions, celui que l'on nous propose, il nous faudrait une marge d'autofinancement d'environ 20 millions, au lieu des 3.3 actuels. **Il nous faudrait donc boucler l'exercice comptable chaque année avec six fois plus d'argent qu'actuellement.** Pour vous donner un ordre de grandeur, pour rembourser la dette creusée en seulement 5 ans, il nous faudrait environ **15 points d'impôts supplémentaires sur 30 ans**, ou des coupes dans le budget ordinaire du même ordre de grandeur, ce qui est quasiment impossible.

Alors certes, la commune a connu de bonnes années et a accumulé certaines réserves; certes, les lignes directrices ont pour but de guider et ne permettent pas de faire l'économie d'une réflexion poussée et contextualisée; et certes les conditions d'emprunt sont actuellement favorables. Mais le décalage entre ce qui est recommandé par des instituts indépendants tel que l'IDHEAP et le plafond d'endettement proposé est actuellement extrême, et il nous forcerait soit à augmenter massivement nos impôts, soit à couper sévèrement dans le budget.

NOUVEAU À MONTREUX ♦ CUISINE NON-STOP DE 11 À 23H ♦ OUVERT TOUS LES JOURS

VENEZ VOUS RÉGALER  
ET PASSER UN MOMENT  
D'EXCEPTION EN TOUTE  
CONVIVIALITÉ!

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 ♦ CH-1820 MONTREUX ♦ WWW.BRASSERIEJ5.CH

**Suite à ces différentes réflexions au sein de la COFIN et après avoir consulté plusieurs de mes collègues de plusieurs partis, je propose un amendement et suggère de placer le plafond d'endettement pour la prochaine législature à 140 millions.**

Ce plafond à 140 millions est un compromis face aux chiffres de la Municipalité. Il resterait très élevé. Notre degré d'autofinancement des investissements serait toujours 5 fois moins important que celui des autres villes suisses de même taille, et bien au-dessous des limites recommandées. Ce n'est pas un choix qui est pusillanime, anormalement restrictif.

Il nous faudrait tout de même augmenter au minimum à 10 millions notre marge d'autofinancement annuel, donc la tripler et ne pas descendre au-dessous de cette somme pendant 30 ans. Cela seulement pour rembourser la dette de la présente législature, ce qui constituera déjà un défi.

Mais nous estimons qu'un plafond à 140 millions ne brimerait pas trop la Municipalité et notre Conseil dans leurs projets d'investissement, sachant que nous disposons de réserves financières et qu'il est possible certainement d'augmenter de quelques points les impôts et/ou de dégager quelques recettes supplémentaires.

**140 millions, ce n'est pas rien, c'est déjà deux fois plus que ce qui avait été fixé à la précédente législature.** Pour la législature 2011-2016, on avait fixé 70 millions.

Cette limite à 140 millions aurait le mérite de ne pas fixer un plafond exagérément élevé, donc effectivement il y a un effet de cadrage quand on propose 280 millions, on se dit que l'on va être raisonnable en enlevant quelques dizaines de millions, mais 280 millions ce serait profondément irresponsable. A moins – à nouveau – d'opérer à terme des coupes drastiques dans le budget ou d'augmenter massivement les impôts, solutions qui sont toutes deux peu souhaitables.

Pour terminer, je voudrais encore souligner que le plafond d'endettement n'est pas juste une formalité comme ce qui a été sous-entendu lors des réunions de la COFIN, c'est un **garde-fou** nécessaire, qui nous force peut-être à revoir à la baisse certains investissements trop ambitieux, mais qui nous amène à nous concentrer sur l'essentiel et à utiliser l'argent du contribuable de la manière la plus intelligente et la plus respectueuse possible. Il permet que certaines limites ne soient pas dépassées, ce qu'on pourrait regretter amèrement par la suite.

Donc avec plusieurs de mes collègues de la COFIN et du Conseil, et au nom du groupe des Verts, je vous invite à voter pour un amendement à 140 millions pour le plafond d'endettement, et à 70 millions pour le plafond de cautionnement

qui est toujours fixé à la moitié du plafond d'endettement. Je vous remercie».

M. le Président Christian Bécherraz remercie M. Gaëtan Cousin et le prie de bien vouloir lui apporter son amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Lorsqu'on a une commune à la géographie si particulière comme ici à Montreux, les investissements ne sont pas simples: on a un centre ville, on a Clarens, des villages qui représentent des lieux et des besoins différents.

Et si aujourd'hui, des voix s'élèvent contre un plafond d'endettement à quelque 280 millions de francs, c'est aussi qu'il y a des inquiétudes sur certains investissements. Cette réflexion a donc du sens et reflète aussi l'intérêt des élus à investir là où le besoin et la demande existent en faveur des différents acteurs de notre commune.

Cependant, chères et chers collègues, des investissements il y aura. Si chacun d'entre eux sera débattu ici au plénum afin d'en comprendre les enjeux, un plafond d'endettement trop bas serait un problème. Car si c'est pour bloquer chaque projet social, freiner la vie culturelle, repousser des projets utiles et attendus tant par les villages que le centre de Montreux, cela n'en vaut pas la peine. Il existe des exemples de villes qui font des choix de raison; une commune endettée n'est pas forcément une commune qui se porte mal; certaines grandes communes vaudoises l'ont bien compris et ont des projets de mobilité, de sport et d'infrastructures pour la population, malgré un endettement qui peut être parfois considéré comme conséquent. Montreux peut faire un choix juste aujourd'hui; d'ailleurs, je pense que l'on peut se féliciter de certains investissements que la commune a réalisés; je pense, par exemple, à la Maison de Quartier, très utilisée, aujourd'hui victime de son succès, qui est un lieu précieux de rencontre et de vie sociale ici à Clarens. D'autres projets précieux sont à venir et il faut pouvoir les soutenir dans les mois et les années à venir.

Chers collègues, je vous demande de soutenir l'amendement proposant un plafond à quelque 180 millions; pas seulement parce que cette somme est raisonnable pour la santé financière de notre commune, mais aussi et surtout car le Conseil communal aura de nombreux projets d'importance pour les Montreusiens et il doit nous tenir à cœur de pouvoir en défendre un certain nombre pour le bien-être et la qualité de vie de notre population. De plus, les 180 millions paraissent un chiffre raisonnable étant donné la

réserve d'investissement de 14 millions et le pourcentage des projets qui pourraient vraisemblablement être acceptés et appliqués par notre commune. Un frein à l'endettement à 140 millions paraît quant à lui déraisonnable et annoncerait une fragilisation certaine.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger remercie d'avance la technique de bien vouloir projeter, quand il donnera le signal correspondant, le tableau qui a été fourni par M. Christophe Privet et auquel finalement tous les intervenants, soit ses préopinants se sont référés, et donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avec le présent préavis, le budget et un programme d'investissements plus qu'ambitieux, la Municipalité nous propose un concept néfaste du «tout à l'emprunt». S'il faut effectivement reconnaître que le recours à l'emprunt est inévitable pour financer un certain nombre d'investissements, il convient en revanche de se montrer particulièrement réservé sur la capacité d'emprunter de notre Commune... ou plutôt celle de rembourser un emprunt (ce qui est somme toute plus difficile que d'en contracter un). La question n'est donc pas tellement de savoir combien nous pouvons emprunter, mais combien nous pourrions rembourser, et ce sans mettre à mort notre capacité à investir, à l'avenir, de par le service d'une dette trop lourde.

Et à ce sujet je dois dire que j'apprécie particulièrement le fait qu'il y ait un certain nombre de jeunes qui se soient exprimés dans le cadre de ce débat, puisque c'est aussi une question relative à l'avenir, et c'est aussi à l'avenir de nos jeunes auquel il faut penser lorsque nous votons un plafond d'endettement.

En effet, le plancher de remboursement (par opposition au plafond d'endettement) de notre Commune ne saurait excéder le montant de notre marge d'autofinancement. Or celle-ci, qui se monte à seulement 3 ou 4 millions de francs, est nettement trop basse. D'après les calculs de notre collègue Claude-Pascal Gay – et là je demande à la technique de projeter le tableau (Annexe no 4 au PV) – qui a quand même quelques vives compétences dans le domaine financier, il faudrait bénéficier d'une marge d'autofinancement de quelques 20 millions pour ne pas succomber à un plafond d'endettement aussi élevé que celui initialement proposé par la Municipalité. A 200 millions, ce sont encore plus de 14 millions qui sont nécessaires. D'après ces mêmes calculs, nous disposerions à peine du revenu nécessaire pour supporter une dette de 75 millions si notre marge d'autofinancement se montait à 5 millions. Si les chiffres des dernières années se maintiennent – ce qui n'est déjà pas

## Les Rochers-de-Naye et Les Pléiades

Les deux plus beaux points de vue de la Riviera à prix réduit !



Rail Center MOB | [www.mob.ch](http://www.mob.ch) | [info@mob.ch](mailto:info@mob.ch) | tél. +41 (0)21 989 81 90



sûr en soi – il nous faudra à peu près 70 ans pour rembourser des emprunts à hauteur de 280 millions de francs et ce sans compter les intérêts. Avec un plafond à 200 millions, il nous faudrait encore 50 à 60 ans, toujours sans compter les intérêts.

Au moment où nous aurons de nouveau la capacité d'investir, nous serons déjà tous morts et enterrés, ou presque ! Enfin pour ma part j'aurai 82 ans, je considère qu'à ce moment-là ça sera un peu difficile de faire partie encore du Conseil communal, enfin cela ne me paraît pas impossible sur le principe, mais j'aimerais bien pouvoir voter un préavis d'investissement avant d'avoir 82 ans, si par hasard j'arrive à rester au Conseil communal.

Pareille situation revient à ensevelir la capacité d'investissement de notre commune sous une montagne de dettes. On pourrait et devrait alors plutôt parler de «plafond d'enterrement».

De plus, il est communément admis que le fait de s'endetter pour investir dans des projets qui rapportent ne pose pas vraiment de problème, puisque des nouveaux revenus seront associés à la réalisation de tels projets. Force est cela dit de constater que cela n'est pas le cas, et loin s'en faut ! Parmi les projets évoqués par la Municipalité dans son programme, pas un seul ne va rapporter à la Commune, du moins pas directement. Je parle là des rentrées fiscales ou financières qui rentrent directement dans les comptes de la commune. L'exemple le plus flagrant est le 2M2C, dans lequel on nous propose d'investir des sommes colossales – en tout quelques 88 millions – alors que l'exploitation de ce bâtiment coûte plus qu'elle ne rapporte, à savoir 2 millions par année.

Pendant la législature qui s'en est allée, le plafond était fixé à 70 millions, ce qui était déjà à peine réaliste vu notre marge d'autofinancement actuelle. Aujourd'hui, cette dernière n'est pas plus élevée, voire même inférieure. Par contre, notre programme d'investissements l'est pour sa part. C'est pourquoi il se justifie d'élever ce plafond à partir de 70 millions. Mais il convient d'éviter de céder à la démesure, en contrôlant notre niveau d'endettement. Or il ne serait plus question d'un endettement contrôlé si nous quadruplions d'un coup le montant de notre plafond. Cela reviendrait à nous jeter dans un précipice sans espoir de pouvoir remonter la pente de notre vivant. Ce serait à notre sens un suicide financier et nous serions les fossoyeurs de notre commune, ainsi que de la marge de manœuvre de nos successeurs et de notre jeunesse.

De plus, il faut avouer que la procédure suivie dans le cadre des travaux de la commission est plus que surprenante. Postérieurement au vote, négatif, de la Commission, le Municipal des finances a sollicité une nouvelle séance pour expliquer à nouveau la position de la Municipalité et pour annoncer, singulièrement, que notre exé-

cutive souhaitait proposer la mise en bière de 80 millions sur sa proposition initiale de plafond d'enterrement fixée à 280 millions. Cela nous amène évidemment à nous demander sur la base de quels chiffres, de quelles analyses, de quelle priorisation des investissements le montant initial du plafond d'enterrement de 280 millions a été déterminé, le revirement du Municipal des finances étant intervenu de manière aussi subite que la mort elle-même peut l'être. Une telle réflexion conduit à deux constats. Le premier revient à considérer que l'intégralité du premier montant n'était pas absolument nécessaire pour réaliser les investissements prévus par la Municipalité, pour ne pas dire que le montant en question ne l'était absolument pas. Le deuxième invite à se demander très fortement dans quelle mesure la Municipalité ne s'est pas appuyée sur le principe voulant qu'il vaut mieux en demander le plus pour en obtenir le moins, afin d'établir les chiffres de sa proposition, refusée en commission.

Certains seront certainement tentés de préciser que le plafond d'endettement n'est pas un emprunt en soi, mais seulement une autorisation d'emprunter. Certes, mais il s'agit aussi d'un garde-fou – et là je rejoins même dans mes termes l'un de mes préopinants, je crois que c'était M. Cousin – empêchant justement les fous de tomber dans une chute funeste. En effet, à force de voter des crédits d'investissements distinctement, la vision d'ensemble des engagements financiers fait défaut. Même si l'état de la trésorerie et de l'endettement est rappelé dans chaque préavis, cette mesure-ci n'empêche pas de dépasser un montant total d'emprunts maximal. A titre d'exemple, je me contenterai de demander qui, parmi nous, est conscient du fait que nous avons voté pour un total de près de 15 millions de crédits ou dépenses non prévus au budget pendant la seule année passée?

Nous sommes donc plus que circonspects par rapport aux propositions de la Municipalité et accueillerons très volontiers des amendements visant à abaisser le montant annoncé. Pour être tout à fait concret par rapport à cela nous soutiendrons l'amendement proposant de fixer le plafond à 140 millions et rejetterons les autres. Merci de votre attention».

La discussion se poursuit.

M. François Pochon donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues,

Ne nous méprenons pas! Nous allons voter pour un préavis sur le plafond d'endettement et non pas sur une planification d'investissements.

Il est vrai que l'amalgame est vite fait puisque dorénavant, la Municipalité est tenue de réaliser un plan des investissements pour justifier du plafond d'endettement.

Mais rappelez-vous chers collègues que pour chaque franc investi, la Municipalité doit passer par notre conseil avec des préavis que nous accepterons ou pas.

Dès lors, arrêtons de faire les marchands de tapis; 140, 180, 200, 280 millions !!! Faisons confiance à notre Municipalité, mais surtout restons attentifs aux différents projets d'investissements qui nous seront proposés.

En avançant pas à pas, préavis par préavis, tous nos financiers et apprentis financiers auront amplement le temps de sortir leurs formules et leurs caulettes afin de vérifier que l'évolution des investissements se fait progressivement sans mettre en danger les comptes communaux.

La Commune de Montreux a besoins de rester attractive pour ses concitoyens, mais également pour ses visiteurs, alors ne bridons pas les finances publiques avant d'avoir vu des projets concrets.

S'il est vrai qu'il est de notre responsabilité de laisser une situation financière saine à nos enfants et petits-enfants, il est également de notre devoir de leur donner des outils appropriés et adaptés au développement économique de notre région.

C'est pourquoi la grande majorité du groupe PLR soutiendra l'amendement d'un plafond d'endettement à CHF 180 millions.

Merci pour votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

M. Bassam Degerab a décidé de prendre la parole pour appuyer la proposition de son collègue Gaëtan Cousin, en donnant juste un comparatif non technique, puisque l'on est rentré dans beaucoup de comparatifs techniques de capacité de remboursement, de marge d'autofinancement, etc.

M. Degerab pense que chacun ici possède une carte de crédit, avec une limite de crédit sur cette carte au-delà de laquelle il ne peut plus l'utiliser.

Bien sûr quand on nous donne une carte avec une limite de crédit de CHF 20'000.- on est tout

content, les enfants aussi pourraient être également contents. On pourrait envisager beaucoup d'investissements et de choses pour améliorer le cadre de vie. Mais il faut toujours réfléchir au juste milieu.

C'est vrai que l'on a besoin de faire des investissements, et les investissements rapportent si ce sont des investissements qui sont prévus pour  
**(suite en page 21)**

**Brönnimann**  
depuis 1954

Brönnimann  
Garden  
NOVILLE Centre

Brönnimann  
GARDEN CENTRE  
LA GRUYÈRE

Brönnimann  
PAYSAGE DESIGN

Brönnimann  
Fleur Art

JEU GRATUIT DU 7 AVRIL AU 25 JUIN

# DOUBLE CHANCE DE GAGNER !



**1 PORSCHE BOXSTER**  
**DIMANCHE 25 JUIN**  
**À PARTIR DE 19H00**

Présence obligatoire au tirage au sort.

**1 PEUGEOT 108**  
**DIMANCHE 7 MAI**  
**À PARTIR DE 18H**

Présence obligatoire au tirage au sort.

CAFÉ THÉÂTRE

**24 25 26 31 MAI**  
**& 1<sup>ER</sup> 2 JUIN À 19H30**

## DUO SUR CANAPÉ

CHF 34.-



**Prix Club**  
**CHF 29.-**

ONE MAN SHOW

**JEUDI 21 SEPTEMBRE**  
**À 20H00**

## PIERRE AUCAIGNE

CHF 34.-



**Prix Club**  
**CHF 29.-**

JEUDI 4 MAI & JEUDI 22 JUIN  
À 14H00

1 boisson + 1 pâtisserie  
+ parking  
+ 2.- de ticket de jeu  
CHF 13.-

ou

1 plat du jour + dessert  
+ parking  
+ 2.- de ticket de jeu  
CHF 27.-



# THÉS DANSANTS

CONCERT

MARDI 1<sup>ER</sup> AOÛT  
À 20H00

## AMANDINE RAPIN

**GRATUIT**  
POUR LA FÊTE  
NATIONALE



CASINO  
**BARRIÈRE**  
MONTREUX

Tél. : +41 (0)21 962 83 83  
[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

**OUVERT 7/7**

**MACHINES À SOUS**

DI À ME : 10H - 3H - JE : 10H - 4H  
VE À SA : 10H - 5H



**TABLES DE JEUX**

DI À ME : 5H30 - 3H - JE : 15H30 - 4H  
VE À SA : 15H30 - 5H



**RESTAURANT L'ENTRACTE**

MIDI:

LU - SA : 11H45 - 14H30 / DI : 11H45 - 15H30

SOIR:

DI - ME : 18H45 - MINUIT

JE : 18H45 - 1H / VE - SA : 18H45 - 2H

Accessible aux personnes majeures non-interdites de jeux.



**RESTAURANT LE SAXO**

MIDI:

LU - SA : 11H45 - 14H30 / DI : 11H45 - 15H30

SOIR:

DI - JE : 18H45 - 23H / VE - SA : 18H45 - MINUIT

Accessible à tous.



**BAR LE SAXO**

OUVERTURE: TOUS LES JOURS DÈS 10H  
FERMETURE: DI - ME: 1H / JE: 2H / VE - SA: 3H

Accessible à tous.



**BAR DES SPORTS**

OUVERTURE: LU - VE: 18H / SA: 14H / DI: 11H  
FERMETURE: DI - ME: 3H / JE: 4H / VE - SA: 5H

Accessible aux personnes majeures non-interdites de jeux.



**RESTAURANT PALAIS BONHEUR**

DI À JE: 12H - 23H / VE - SA: 12H - 2H

Réervations au +41 (0)21 965 28 28. Accessible à tous.



**SALLES DE BANQUETS**

Etablissement de jeux réservé aux personnes majeures et non-interdites.  
Pièce d'identité obligatoire. Photos non-contractuelles.



Fribourg - La Chaux-de-Fonds  
Martigny - Vevey



## Culturefood

quand l'appétit va ...



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

## RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



## RIALTO

Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2      Tél. 021 964 32 02  
1815 Clarens - Montreux      Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:

**Hôtel de la Tour,**  
00 333.89.73.72.73  
info@hotel-la-tour.com  
www.hotel-la-tour.com

**Hôtel le Ménestrel,**  
00 333.89.73.80.52  
info@hotel-menestrel.com  
www.hotel-menestrel.com



Relais & Châteaux Victoria  
Glion, sur Montreux



Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX  
1823 GLION/MONTREUX  
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92  
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

## CAVEAU DES VIGNERONS

M O N T R E U X  
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez découvrir nos spécialités suisses et autres plats selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux  
Tél. 021.963.25.70  
deltadeschamps@gmail.com



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

Rue de l'Église Catholique 9 - 1820 Montreux  
021 963 25 22

GangNam 강남  
KOREAN BARBECUE

Grillade sur votre table



**Horaires Ouverture**  
11:00-23:00 non-stop

Grand Rue 60, 1820 Montreux,  
Téléphone: 021 965 34 64

## LE P'TIT BAR

Montreux

c'est...

**Le rendez-vous des amis**

... Plat du jour à Fr. 14.-  
et Jus Frais pressé minute

**Dimanche 7 mai dès 16h00 - Karaoké**

Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00 / Vendredi: 07h00 - 24h00  
Samedi: 10h00 - 24h00 / Dimanche: 10h00-18h00



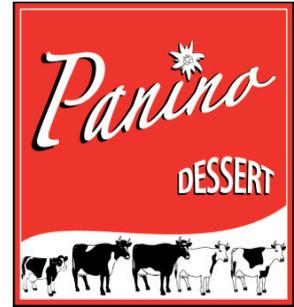
Le P'tit Bar - Av. Nestlé - 1820 Montreux - Tél. 021 963 00 44 - leptitbar.mtx@gmail.com

**BON**  
Fr. 10.-

# Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet  
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran  
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch



Pains cuits au feu de bois  
Pâtisseries • Chocolats  
Service Traiteur • Tea room  
www.panino-dessert.ch - Tél. 0848 000 070  
Vevey - La Tour-de-Peilz



**Une vraie boucherie  
aux produits faits maison!**

Boucherie  
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46  
**P** Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA  
Spécialités italiennes  
**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
GRILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE  
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION  
DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS  
(AUSSI À L'EMPORTER)**

## RESTAURANT PALAIS BONHEUR



**SUSHI - FONDUE CHINOISE - BBQ - METS  
CHAUDS - SAVEURS ASIATIQUES**



Rue du Théâtre 9, 1820 Montreux  
Tél. 021 965 28 88

24, avenue de Chillon  
**Taverne du  
Château de Chillon**  
1820 Veytaux (face au château)

Salles de Banquets  
**10 À 100  
personnes**

Tél. 021 961 19 70    :: NOS SPÉCIALITÉS ::    tavernechillon@bluewin.ch

Fondue au fromage - Fondue chinoise - Fondue bourgignonne  
- Sélection de poissons - Filets de perche

## Harmony

Café-Restaurant  
Horaire: 9 h 30 - 21 h 00 - Lundi fermé



Av. des Alpes 8 - Montreux - Tél. 021 965 38 38

**" il Brigantino "**  
**Restaurant Pizzeria**  
 de la Couronne

**Spécialités italiennes**

**Pizzas à l'emporter**

**Salle pour banquet  
 de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 35 28  
 www.ilbrigantino.ch



**Hôtel/SPA  
 LE CLOS DES SOURCES**  
 Le Clos des Sources  
 Bienvenue en Alsace!

 [www.leclosdessources.com](http://www.leclosdessources.com)

**Route du Haut-Koenigsbourg - F-68590 THANNENKIRCH**  
 Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - [reservation@leclosdessources.com](mailto:reservation@leclosdessources.com)



**Restaurant du Port**  
 Parking - Amarrage  
 Terrassé au bord de l'eau  
 Poissons du lac

**MEILLERIE**  
**Tél. 04 50 76 11 79**



**MONTREUX  
 INFO-VILLE**

**Restaurateurs,  
 cet emplacement  
 vous intéresse?**

**Renseignements:  
 021 963 75 18  
 E-mail: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)**



**Restaurant - Pizzeria  
 de l'Aigle**

Entrecôte Café de Paris  
 Cuisine traditionnelle du terroir  
 Spécialités de poissons  
 Pâtes et Pizzas «Maison»  
 Tous nos plats à l'emporter

**Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve**  
 Tél. 021 968 14 16  
[aiglerestaurant@bluewin.ch](mailto:aiglerestaurant@bluewin.ch)

**AMSTEIN**  
**BOISSONS  
 SHOPPING**

[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

**+ 2'500 PRODUITS**  
 Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières  
 à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00  
 Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey  
 021 926 86 04



**Restaurant du Basset**  
 En face du port

**Qualité - Fraîcheur**

1815 Clarens / Montreux  
 Tél. 021 964 82 44



[www.restaurant-du-basset.ch](http://www.restaurant-du-basset.ch)

**CAFÉ-RESTAURANT DU PORT**



**Cuisine traditionnelle  
 au gré des saisons  
 Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
 Tél. 021 921 20 50  
[www.cafeduport.ch](http://www.cafeduport.ch)



**CAFÉ-RESTAURANT  
 DU NORD  
 PIZZERIA**

Fam. Provenzano

**Dimanche midi: Filets de perche Fr. 27.-**

**Dimanche soir:  
 Fondue bourguignonne Fr 27.-**

**Cuisine à l'emporter**

**Cuisine chaude jusqu'à 21h45**

**Dimanche 21h - Fermé le lundi**

Tél. 021 960 11 31  
 Av. Comtes de Savoie 6 - 1844 Villeneuve

apporter de nouveaux revenus. Mais dans le cas où le projet et les investissements ne répondent pas à cela, comment veut-on diminuer la dette puisque l'on parle à ce moment-là de capacité à rembourser, comme son collègue Staeger l'a évoquée.

M. Degerab pense que ceux qui utilisent des cartes de crédit avec une limite beaucoup plus grande que celle que leur revenu standard leur permet, sans perspectives de nouveaux revenus, risquent de traîner un boulet de dettes, et que pour finir ce sont les enfants qui vont en supporter les conséquences.

Il ne faut pas oublier et écouter non seulement les 45% de nos concitoyens qui paient des impôts, puisque c'est principalement eux qui vont supporter les conséquences, mais aussi les 53% qui eux, lorsque les choses pourraient aller mal, auront moins d'aide et leur situation sociale pourrait en pâtir.

Pour ces raisons, M. Bassam Degerab estime juste ce que son collègue Manzini a mis en avant en disant que les 140 millions c'est un choix raisonnable, et effectivement quand on met la barre trop haut, après dire que l'on ne veut pas 8 étages mais 4 étages, alors qu'en réalité 2 étages c'est déjà beaucoup, il faut donc garder en tête le choix raisonnable et soutenir la proposition à 140 millions.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne fera pas long parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Il souhaite juste bien repréciser une chose. Il demande si la technique peut remettre le tableau de M. Gay, tableau qui a été projeté lors de l'intervention de M. Staeger.

M. Privet voulait apporter une précision assez importante et il souhaiterait aussi que l'on soit bien au clair sur ce problème de marge d'autofinancement qui devrait, bien entendu, comme tout le monde l'a compris, servir à rembourser la future dette de la Commune.

Si on prend 140 millions, c'est l'amendement proposé par son collègue des Verts ou 180 millions, il y a quand même une légère différence. Il faut savoir une chose, la marge d'autofinancement nécessaire que l'on voit ici sur ce tableau, elle ne pourra pas être intégralement utilisée pour rembourser la dette.

M. Privet rappelle que la marge d'autofinancement nécessaire doit aussi permettre, tout au long de l'année, de faire tourner le ménage communal. Il ne faut pas croire que les chiffres que l'on voit ici, la marge d'autofinancement nécessaire permettra de dire, par exemple avec l'amendement à 180 millions: «Voilà on a 13,2 millions de marge d'autofinancement, c'est bon on rembourse». Pas du tout. Il faut rajouter à

cela le bon fonctionnement du ménage communal.

M. Christophe Privet souhaitait donc apporter cette petite précision. On ne pourra pas utiliser l'intégralité de la marge d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette, puisque une partie de cette marge d'autofinancement doit aussi permettre de faire éventuellement tourner le ménage communal.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat se réjouit d'entendre que les propos des uns et des autres ce n'est en tout cas pas des interventions contre la Municipalité. Il se réjouit aussi de constater que le débat est intéressant et qu'effectivement on peut amener un certain nombre d'éléments qui sont tout à fait judicieux dans le contexte actuel. Ceci mis à part quelques superlatifs, quelques propos imaginés sur lesquels il ne revient pas et que l'on aura le plaisir de relire dans le procès-verbal pour la postérité ou pour l'éternité, à d'autres occasions.

Cela dit, M. Pierre Rochat ne reviendra pas non plus sur tous les arguments ni sur l'éternel débat: riches, pauvres, taux d'intérêt, calcul finalement de la réalité par rapport aux projections, ce qui est la réalité après avoir fait telle ou telle projection, il ne revient pas sur toutes ces appréciations. Il ne revient pas non plus sur la problématique - mais on en a parlé en commission - de l'action ou de la procédure qui consiste à aller devant le Conseil d'Etat pour demander un déplafonnement. Ceci n'est pas si innocent que cela et assez compliqué et cela révélerait, à ce moment-là, le fait que la commune n'est pas si autonome que cela dans son appréciation. Donc les membres du Conseil en font ce qu'ils veulent, mais on l'a dit à la Commission des finances qu'entre la Municipalité et le Conseil communal, parce que c'est notre plafond d'endettement au Conseil communal et à la Municipalité, et on a intérêt à le mettre relativement haut pour aller le moins souvent possible devant le Conseil d'Etat, c'est une question d'autonomie.

Il note aussi que sur la question de la pyramide des revenus, il ne faut pas se laisser catastropher par cette situation. La pyramide de Montreux correspond assez exactement à la pyramide cantonale. On n'a pas une pyramide comme certaines communes très riches, mais on a une pyramide qui est moyenne. M. le Municipal Pierre Rochat l'a souvent répété dans le cadre de la Commission des finances, on a une pyramide qui est très moyenne et qui est tout à fait correcte.

Cela dit, la Municipalité a pris acte de l'intention de la Commission des finances d'abaisser le plafond d'endettement. Les commissaires ont été appelés à se prononcer, cela a été dit, sur

deux amendements, respectivement 140 millions et 180 millions. Elle a pris acte aussi du fait qu'au final, faute de consensus, la Commission des finances a exprimé un vote correspondant à un refus du plafond d'endettement, ce que regrette la Présidente de la Commission des finances, d'après les propos que M. Rochat a entendus lorsqu'elle s'est exprimée.

La Municipalité a bien compris que la Commission des finances est consciente que la commune ne peut pas fonctionner sans plafond d'endettement, eu égard aux exigences légales en la matière, mais que clairement, de l'avis de la Commission des finances, le plafond de 280 millions lui paraît trop élevé.

La Municipalité a donc revu son appréciation au vu des éléments suivants. Beaucoup l'ont déjà dit, mais M. Pierre Rochat tient à les répéter, ce plafond élevé reflète bien l'ambition municipale de poursuivre sa dynamique de modernisation et de développement des structures, de ne pas être freiné dans ce processus, et ceci au profit de la collectivité, du maintien des prestations et de l'économie locale. Ce sont ces conditions cadres qui permettent de bien fonctionner.

Ce plafond, M. le Municipal Pierre Rochat le répète, et cela a été dit par les uns et les autres, il est théorique et technique, traité dans le cadre des 5 préavis légaux du début de législature, avec l'idée de le fixer sans changement comme compétence générale pour plusieurs législatures, c'est ce qui a été discuté en Commission des finances, c'est cela l'idée. On le met pour un certain temps, comme c'est le cas pour d'autres préavis de compétence de la Municipalité, au titre de norme d'endettement maximal pour la Commune, soit le Conseil communal et la Municipalité.

La fixation de ce plafond, cela a été dit aussi, n'est qu'une étape, dans le sens où chaque investissement du programme devra être validé par la Municipalité, puis par le Conseil communal, lequel en tout temps pourra faire des choix, pour le cas échéant privilégier, si cela devait être nécessaire, la maîtrise de l'endettement.

Le constat statistique, au vu des années antérieures et des procédures spécifiques pour chaque investissement - M. Pierre Rochat pense en particulier aux procédures d'aménagement du territoire - le rythme, donc le total des dépenses est toujours inférieur aux projections. Cela a été dit, on a parlé beaucoup de 50, 60, 70%, on est beaucoup dans des approximations, mais il est vrai qu'en fait on est toujours beaucoup plus bas.

Les perspectives de ventes d'objets ou de subventions et participations sur des investissements, elles sont réelles. La commune dispose de biens importants. Elles sont réelles ces ventes, et sont certainement supérieures aux estimations lorsqu'elles devront être réalisées.



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage  
solutions dynamiques pour écrans  
signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.  
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE  
DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale  
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées  
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats  
et préparations pharmaceutiques



Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux  
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

Enfin, cela a été dit, la marge d'autofinancement on doit la garder pour le fonctionnement du ménage communal, pour le fonctionnement de l'exploitation. M. le Municipal Pierre Rochat note qu'aujourd'hui elle est largement suffisante et quand plus on a placé de l'argent ce qui nous permet de dégager ces moyens-là. Mais la marge d'autofinancement moyenne, et c'est dans le tableau figurant dans les documents de la Commission des finances, la moyenne des derniers exercices est toujours, au moment des comptes, largement supérieure à celle estimée lors des budgets.

Le budget est une prévision, les comptes sont la réalité. M. Pierre Rochat fait juste une petite parenthèse. La Commission des finances dans les années nonante, années auxquelles faisait référence M. Manzini, lorsque l'on avait une dette de 130 ou de 140 millions, M. Rochat n'a jamais été catastrophé par cette perspective. La preuve cela s'est corrigé et il y a eu une maîtrise, on est arrivé à ne plus avoir de dettes et même à avoir beaucoup de cash. Donc cette situation, globalement, dans la mesure où les finances sont maîtrisées, elle est gérable.

Et sur la base de ces considérations particulières, auxquelles plusieurs membres du Conseil ont adhéré, soucieuse de trouver une solution prenant en compte les avis exprimés, la Municipalité se rallie à l'idée d'une diminution du plafond d'endettement, elle le fait puisqu'il est théorique et technique, et elle peut admettre qu'il soit fixé aux environs de 180 millions.

La discussion continue.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts demande, par rapport au plafond à 140 millions, le vote à bulletin secret.

M. le Président répond que l'on votera plus tard parce qu'il y a encore plusieurs personnes qui désirent intervenir.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour évoquer la postérité dont a parlé M. Rochat, tout au moins le long terme, je souhaite faire la réflexion suivante.

Le grand écrivain Gabriel Garcia Marquez avait écrit un roman intitulé «Cent ans de Solitude», considéré comme un chef d'œuvre.

La Municipalité de Montreux nous propose un autre roman, qu'on pourrait intituler «Cent ans de Solitude, de Dettes et de Remboursements», cent ans étant la durée nécessaire pour rembourser la dette envisagée, au vu de notre capacité d'autofinancement actuelle. C'est donc un roman qu'il faut mettre aux oubliettes au plus vite.

Il sera néanmoins écrit dans l'histoire de cette commune que la Municipalité actuelle, in corpore, a proposé une autorisation technique permettant de cumuler des dettes pour plus d'un quart de milliard, pour des investissements sans rentabilité propre.

Comme l'a relevé notre collègue Manzini, la Municipalité a visiblement oublié les années 80 et 90, lorsque la commune s'était endettée de manière telle qu'elle avait failli être mise sous tutelle. Et comment cela s'est-il passé, et bien par le vote de préavis, les uns après les autres, par le Conseil communal.

Sans les jackpots de deux héritages, notre commune n'aurait jamais eu les moyens d'entretenir les biens communaux qu'elle possédait, ni d'assurer par exemple les investissements colossaux déjà consentis dans le Centre de Congrès ces dernières décennies.

Proposer 280 millions d'endettement, c'est préparer le terrain pour retomber dans les travers des années 90 et prévoir de s'endetter à cette hauteur, ou plutôt à cette profondeur.

C'est aussi faire baisser immédiatement la solvabilité estimée de la commune par les banques, ce qui signifie payer des intérêts plus élevés pour les prochains emprunts.

Nous devons donc mettre un holà immédiat à cette dérive et fixer des cautions strictes, nous garantissant une santé financière, sans laquelle les hausses d'impôts massives, on en a peu parlé ou pas assez parlé ce soir, seront la prochaine étape de ce très mauvais roman. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Yanick Hess relève que certains ont avancé des chiffres par rapport au taux qui devrait être utilisé pour rembourser ces futurs emprunts, ces chiffres leur appartiennent, la Municipalité a d'autres chiffres.

Par contre, certains chiffres ne peuvent pas être démentis. Si on prend le préavis déposé avec le plan d'investissement, on a déjà des montants qui sont alloués, qui ont déjà été votés. On a environ 22 millions qui sont déjà engagés.

Actuellement on a deux amendements qui vont s'opposer. Si on enlève ces 22 millions, qui sont de toute façon engagés, en acceptant 140 millions il va rester 118 millions. Maintenant si on prend le préavis, il faut déterminer des priorités. Oui, le système fait que l'exécutif va venir devant le Conseil communal et faire des propositions, et 118 millions cela va être assez maigre. Cela paraît peut-être beaucoup pour certains, mais par rapport aux très gros objets qu'il y aura à réaliser, il y aura des choix à faire.

M. Yanick Hess pense donc qu'avec un plafond d'endettement à 180 millions on aura peut-être plus de marge pour faire les choix qui gouverneront l'avenir de Montreux.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger a une question pour M. Pierre Rochat. M. Staeger aimerait savoir, si on allait jusqu'à 180 millions de dette, comment est-ce que la commune pourrait rembourser cette dette avec la marge d'autofinancement que l'on a actuellement?

M. Staeger aimerait bien que cela soit M. Rochat qui réponde et non pas M. Manzini, parce que ce dernier avait une solution mais qui ne plaît pas beaucoup à M. Staeger et ne va pas plaire beaucoup aux contribuables non plus.

M. le Municipal Pierre Rochat répond à M. Alexandre Staeger qu'encore une fois, dans le tableau qui a été présenté par rapport au calcul de l'amortissement, des intérêts et des frais de fonctionnement, il est contestable. Aujourd'hui on a un taux d'intérêt qui est beaucoup plus bas.

Bien sûr qu'il peut évoluer, mais en l'occurrence la question est que les charges seront moins élevées, que la marge d'autofinancement, sur les comptes à venir, sera certainement supérieure à ce que l'on a mis au budget, cela a toujours été le cas. M. Pierre Rochat répète ce qu'il a dit tout à l'heure, et d'autre part, la question des recettes n'est pas taboue. Cette question-là si le Conseil communal considère avec la Municipalité qu'il faut faire des investissements, ces investissements font partie des conditions cadres, il faudra certainement que l'on choisisse aussi la nécessité d'élever les recettes ou de trouver des recettes supplémentaires. Cela est bien possible, et M. Le Municipal Pierre Rochat ne s'en est pas caché à la Commission des finances, et cela ne le gêne pas de l'envisager. Il note juste que d'autres communes, comme Corseaux, comme La Tour-de-Peilz ont envisagé

des hausses d'impôt, il faudra peut-être aussi y arriver. Il ne dit pas que cette hausse est annoncée, parce qu'il ne pense pas que cela soit nécessaire aujourd'hui.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger, juste par rapport aux chiffres que M. Pierre Rochat semble vouloir contester, relève qu'il y a un chiffre que M. Pierre Rochat ne peut pas contester, c'est le montant total de l'endettement et puis la marge d'autofinancement moyenne qui devrait être utilisée pour rembourser.

Alors, effectivement on peut discuter sur les taux d'intérêts, sur la durée d'amortissement des emprunts, mais le montant total de l'emprunt et ce que l'on a comme revenu disponible pour le rembourser, on ne peut pas nier qu'actuellement cela prendrait largement plus que 30 ans pour rembourser, 30 ans étant la norme admise par l'UCV pour rembourser ces emprunts.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que l'on ne va pas en débattre en bilatéral, mais en Commission des finances. Les projections, dans la plupart des cas, sont infirmées au niveau des résultats de la réalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz passe aux amendements par ordre d'arrivée. On va voter amendement par amendement, en mettant les deux en oppositions.

Il donne lecture du premier amendement:

1. De fixer le plafond d'endettement à **CHF 180 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC;
2. De fixer le plafond de cautionnement à **CHF 90 millions** pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC.

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof déclare qu'il lui semble avoir compris tout à l'heure qu'un de ses collègues demandait le vote à bulletin secret, tel que prévu par l'art. 136 du règlement.

M. le Président répond que le vote à bulletin secret a été demandé pour l'amendement à 140 millions, il n'a pas été demandé pour celui à 180 millions.

M. Alain Imhof répond qu'alors il demande le vote à bulletin secret pour les deux amendements.

La discussion continue.

M. Christophe Privet, au sujet des deux amendements déposés, doit dire que peut-être il se répète avec les années, il est vrai que maintenant il est en train gentiment de passer le cap des 45 ans, et il pense que cela ne va peut-être pas s'arranger avec le temps, donc il va se répéter pendant encore longtemps. Personnellement cela fait 7 ans qu'il a l'avantage de pratiquer un peu M. Rochat à la CoFin, et il a beaucoup de plaisir à dialoguer avec lui, et même des fois de combattre certaines de ses propositions, mais M. Privet tient à rappeler que le plafond d'endettement, et pour cela il y a 7 rapports de la CoFin, personnellement il y a 7 ans qu'il s'alerte sur ce plafond d'endettement, cela fait 7 ans qu'il répète que ce plafond d'endettement doit être augmenté si l'on veut pouvoir continuer les investissements.

Donc, M. Privet le sait, il se répète, mais lui, à titre personnel sur l'amendement à 140 millions, il s'y rallie parce qu'aller en-dessous il est vrai que ce ne serait pas réaliste, ce serait bloquer les investissements tout de même nécessaires



La Cave Vevey-Montreux

DES TERROIRS  
UN RESPECT  
DU GOÛT

Av. de Belmont 28 - 1820 Montreux - www.lacave-vm.ch

**ARVINIS - STAND B 37**  
**Du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017 - Centre des congrès**

nousska  
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development  
Contributor to Real Estate Funds  
High Definition Development  
Creative Investment Solutions  
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux  
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

dgdesign danièle guex-blancy

# Clin d'



«Je suis Vaudoise.  
Avec RythmoInvest,  
je booste ma prévoyance  
et j'investis en toute  
confiance.»

Agences de Vevey, Montreux,  
Chexbres et Blonay  
François Cardinaux, Agent général  
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey  
T 021 925 33 00  
[vaudoise.ch](http://vaudoise.ch)

Là où vous êtes.  vaudoise

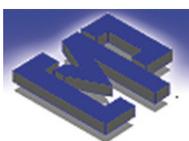


**ANDRE ROTHEN SA**

Maitrise fédérale  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
[www.rothen-sa.ch](http://www.rothen-sa.ch)

Ch. de la Rottaz 2  
1816 Chailly-Montreux  
Tél: 021 963 34 63



**CMP SA**  
**CONSTRUCTIONS METALLIQUES**  
**DU PIERRIER SA**

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX  
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES  
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: [Contact@cmp-sa.ch](mailto:Contact@cmp-sa.ch)

Tabashop  
plus de 30 ans  
d'expérience.



Montabaco SA  
Grand-Rue 46  
1820 Montreux  
Tél. +41 021 963 70 70  
[info@tabashop.ch](mailto:info@tabashop.ch)

- › BOUTIQUE EN LIGNE
- › CIVETTE OUVERTE 7/7
- › GRAVURE LASER



**TABASHOP**  
MONTABACO SA

[www.tabashop.ch](http://www.tabashop.ch)





Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16  
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

[www.laik.ch](http://www.laik.ch) - [info@laik.ch](mailto:info@laik.ch)



**Votre succès, notre engagement**

Vevey - Monthey - Lausanne - Sion [www.sagaplacement.ch](http://www.sagaplacement.ch)



électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

[info@electricitesottas.ch](mailto:info@electricitesottas.ch)  
1820 montreux\_021 965 36 63  
1895 vionnaz\_024 481 11 13



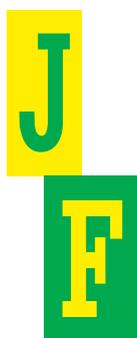
**Installations  
Chauffage  
Sanitaire  
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3  
1816 Chailly/Montreux  
Tél. +41 21 964 17 67  
Fax +41 21 964 17 82  
[info@dkc-chauffage.ch](mailto:info@dkc-chauffage.ch)



Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient  
et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 58 95



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

**MASERO SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



**La mode au pluriel**

Av. du Casino 35 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 90 - 92 - [www.sir-montreux.com](http://www.sir-montreux.com)



Michlig succ.

**SELLERIE AUTOM  
BÂCHE EN TOUS  
STORES, MOUST**

**Nouvelle  
adresse:**

Z.I. la Foge G  
Route des Châtaigniers  
1815 Chailly/Clarens - 021 96  
[info@GR-sellerie-bache](mailto:info@GR-sellerie-bache)



CUISINE & DRESSING  
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9  
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52  
[INFO@NOVASTYLE.CH](mailto:INFO@NOVASTYLE.CH) - [WWW.NOVASTYLE.CH](http://WWW.NOVASTYLE.CH)



DIRECTION DES TRAVAUX  
ARCHITECTURE  
EXPERTISES



[www.gservices.ch](http://www.gservices.ch)  
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve  
[info@gservices.ch](mailto:info@gservices.ch) • Tél. +41 21 965 34 34



**Au service de l'environnement**

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

**KUNZLI FRERES S.A.**

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34  
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE  
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34  
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

**Perréaz Paysagiste Sàrl****HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN**

**Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex**  
**Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16**



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

**Plus de 24 ans d'expérience**

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

**Tél. 021 961 11 46**

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch



**Plâtrerie**  
**Papiers peints**  
**Peinture**  
**Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

MOBILES  
GENRES  
LIQUAIRES

19  
4 55 37  
ch



## GARAGES

**PNEUS NICOLA**  
**Nicola lamartino**

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

**Tél. 021 963 13 14**

Fax 021 963 13 13

**Garage de la Tour**

O. Ribordy Sàrl  
Avenue des Mousquetaires 7  
1814 La Tour-de-Peilz  
Tél. 021 944 23 62

**Metal Assistance SA**

Portes de garage  
Ventilation - Climatisation  
Boîtes aux lettres Marc Metal

Abri Protection Civile  
Cloisons de caves  
Matériel urbain

1844 Villeneuve  
Tél + 41 21 960 42 30

1875 Morgins  
Tél + 41 24 477 62 46

email : info@metalassistance.com

**www.metalassistance.com****Carrosserie du Crêt SA**

Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

pour la commune. Il ne reste pas persuadé, puisqu'il avait demandé, et ça ressort du rapport de la CoFin, que l'on puisse quand même prioriser d'une note de 1 à 5 les investissements, afin de s'assurer comme M. Pilloud l'a laissé entendre que quand même, dans ces investissements, certains aspects sociaux, certains aspects pour les hauts de la commune ressortent très clairement et que M. Privet soit tout de même un peu rassuré que ces investissements-là se feront durant cette législature. Ce tableau n'a pas été fourni, donc en conséquence de quoi le plafond d'endettement, la priorisation des investissements n'étant pas clair, personnellement M. Christophe Privet invite ses collègues à accepter l'amendement de 140 millions, qui est véritablement le plus raisonnable, et il ne faut pas oublier une chose, avec 140 millions on double le plafond d'endettement de la législature précédente.

M. le Président remercie M. Privet mais précise que là on est sur l'amendement à 180 millions. Il y a une personne qui demande le vote à bulletin secret, et si on veut procéder à ce vote à bulletin secret il faut l'appui de 14 personnes.

M. Michel Zulauf déclare que les choses deviennent claires. Il y a deux amendements, l'un à 140 millions, l'autre à 180 millions. Désormais ce qui serait le plus simple c'est d'opérer un seul vote à bulletin secret, et tous les Conseillers sont capables de choisir entre 140 millions et 180 millions, par un seul vote. Alors évidemment ceux qui veulent 280 millions devront s'abstenir, mais combien sont-ils?

M. le Président Christian Bécherraz rappelle à M. Michel Zulauf que l'on procède par vote électronique, et l'on peut voter à bulletin secret avec le système électronique.

La discussion continue.

M. Bassam Degerab voulait juste aller dans le sens de ce que M. Michel Zulauf a dit, mais on oublie une chose, c'est que la Municipalité a retiré sa proposition de 280 millions, donc en réalité il ne reste que les deux amendements, et que ces deux amendements doivent être opposés.

M. le Président répond qu'il faut bien voter amendement par amendement.

Mme Irina Gote déclare que l'on va refaire les mêmes opérations qui ont été faites en Commission des finances, donc on va opposer les deux amendements, c'est-à-dire là c'est d'abord l'amendement à 180 millions qui a été déposé en premier, donc on va d'abord voter sur cet amendement par le vote électronique, et après on votera sur l'autre amendement.

M. le Président décide que le vote va se faire par électronique. Ceux qui acceptent l'amendement à 180 millions votent OUI, ceux qui acceptent l'amendement à 140 millions votent NON.

M. Olivier Blanc déclare que c'est une manière de pratiquer, mais ce n'est pas la seule. La seule chose qu'il ne faudra pas oublier après c'est l'amendement principal qu'il faudra opposer à la proposition de base de la Municipalité, parce que le fait que la Municipalité se rallie à l'amendement ne signifie pas qu'elle retire son préavis.

M. le Président répète: ceux qui acceptent l'amendement à 180 millions pèsent sur le + (OUI), ceux qui acceptent l'amendement à 140 millions pèsent sur le - (NON).

Il demande si pour les deux amendements il y a 14 personnes qui appuient la demande de vote à bulletin secret, et prie les scrutateurs de bien vouloir compter les personnes qui lèvent la main. Il y a 16 personnes qui appuient la demande du vote à bulletin secret.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement à 180 millions par 53 voix. L'amendement à 140 millions obtient 33 voix.**

Maintenant M. le Président passe au vote sur les 180 millions par rapport à ce qu'a demandé la Municipalité, soit: ceux qui acceptent les 180 millions pèsent sur le + (OUI), ceux qui acceptent les 280 millions pèsent sur le - (NON).

M. Christophe Privet souhaite demander le vote nominatif pour le vote sur le préavis.

M. le Président Christian Bécherraz demande si 14 personnes appuient cette demande, ce qui n'est pas le cas.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement à 180 millions par 72 OUI, 14 NON et 0 abstention.**

M. Alexandre Staeger déclare qu'étant donné que cette décision va, à son sens, engager la commune pendant très longtemps et sur de longues générations, demande qu'au terme de la procédure de vote, cette décision soit soumise au référendum spontané. Il précise que cette proposition doit être acceptée par un tiers des membres présents.

M. le Président déclare que maintenant l'on va voter sur les conclusions du préavis et demande à Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, de bien vouloir lire les conclusions:

#### CONCLUSIONS

M. le Président, Mesdames et Messieurs, la CoFin a procédé au vote sur les conclusions et c'est par 3 oui, 6 non et 1 abstention que le préavis a été rejeté par la Commission.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 44/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 - 2021,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

1. De fixer le plafond d'endettement à CHF 180 millions pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC;

2. De fixer le plafond de cautionnement à CHF 90 millions pour la législature 2016 à 2021, sous réserve de l'article 143 LC.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 62 OUI, 21 NON et 4 abstentions.**

M. le Président passe maintenant au vote sur la demande de M. Staeger et le prie de bien vouloir la répéter.

M. Alexandre Staeger demande à ce que la décision que le Conseil vient de prendre soit soumise au référendum spontané. Il faut donc que le tiers des membres présents acceptent cette demande pour que la décision du Conseil soit soumise au référendum spontané.

M. le Président demande si le tiers des membres du Conseil acceptent cette proposition de M. Staeger?

M. Yanick Hess déclare qu'effectivement la question est grave parce que si 29 personnes

acceptent maintenant que l'on renvoie ceci en votation, il ne sait pas ce qui pourrait être mis en vigueur en attendant une décision des électeurs, donc pour la Municipalité cela posera un grave problème. Ce serait donc bien d'avoir l'avis de la Municipalité sur ce cas de figure.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz aimerait rendre ses collègues attentifs au fait que l'on ne rende pas ce Conseil communal ridicule auprès de la population. Un certain nombre de Conseillers ici ont eu de la peine à comprendre que l'on parlait ce soir d'un plafond d'investissement. Aller devant le peuple pour un plafond d'investissement rendra ce Conseil totalement ridicule. Alors M. Forclaz invite le Conseil à ne surtout pas soutenir cette proposition.

La discussion se poursuit.

M. Olivier Blanc relève qu'il y a un petit malentendu. Si l'on regarde le règlement il est parfaitement clair, il croit qu'il y a une confusion. Il y a un tiers des personnes qui doivent demander que la discussion sur le référendum s'ouvre. La discussion sur le référendum même étant prise à la majorité.

Donc maintenant on ne vote pas sur le référendum lui-même, mais sur l'ouverture de la discussion. Cela étant il n'y a pas de débat à ce stade.

M. le Président ouvre le vote pour l'ouverture de la discussion sur la proposition de M. Staeger.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette demande par 66 NON, 15 OUI et 5 abstentions.

La discussion sur ce préavis est close.

M. le Président rappelle aux nombreux intervenants d'essayer d'envoyer leurs interventions avant la fin de l'année, car le délai est court jusqu'au Conseil de janvier.

**7.7 sur le préavis No 45/2016 relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar. (Rapp: M. Alexandre Staeger);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

[...]

Après discussions, M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 oui, 2 non et aucune abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 45/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

1. de prendre acte du présent préavis;
2. de confirmer les axes du concept communal en matière d'aide au tiers-monde;
3. d'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière de CHF 83'819.- au maximum pour la construction d'une structure hospitalière à Bekoratsaka, décrit dans le présent préavis;
4. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 83'819.- au budget 2017 sur le compte No 700.3655.03 «Subvention aide et prévoyance sociale»;
5. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
6. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
7. d'autoriser la Municipalité à porter au budget du compte No 700.3655.03 «Subvention aide et prévoyance sociale» Fonds d'aide au Tiers-Monde, un montant de CHF 16'700.-, durant les cinq premières années d'exploitation de la structure hospitalière à Bekoratsaka;
8. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 16'700.- au budget 2017 sur le compte 700.3655.03 «Subvention aide et prévoyance sociale»;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 46 OUI, 31 NON et 6 abstentions.**

**7.8 sur le préavis No 46/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon à Territet. (Rapp: M. Olivier Raduljica);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 46/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du passage inférieur de l'Auberge;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «Réserves générales pour investissements futurs»;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 1 NON et 0 abstention.**

**7.9 sur le préavis No 47/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune. (Rapp: M. Lionel Winkler);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le crédit de près de 2 millions pour stabiliser ou réparer des tronçons de route en mauvais état sur les hauts de la commune est un crédit de plus après beaucoup d'autres et avant bien d'autres encore.

C'est le prix de notre topographie communale et de notre obligation d'assurer à tous les usagers des communications de qualité sur le territoire communal.

Actuellement, sur la seule route des Narcisses, la route principale qui mène aux Avants, deux chantiers sont en cours, à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, pour réparer de très importants glissements de terrain.

Le premier l'an dernier, on s'en souvient peut-être, a entraîné la coupure de la ligne du MOB, le second la coupure de la route complète, ceci dernièrement, obligeant tous les usagers de cette partie du territoire, à passer par Sonloup, durant presque trois semaines.

La route étant ouverte aujourd'hui sur une voie, il est possible de constater visuellement que la chaussée non détruite par le glissement se trouve néanmoins déjà dans un état très préoccupant qui nécessitera d'autres travaux.

Dans ce contexte il est indispensable que la Municipalité trouve une solution pour éviter que les mille camions pleins de terre, du futur chantier du tunnel du MOB aux Avants, ne passent par cette route.

Rappelons qu'actuellement il est prévu que ces mille camions descendent jusqu'en plaine pour décharger de la terre, pour ensuite remonter, de nouveau pleins de terre, jusqu'aux Avants à la fin du chantier. Il y aurait donc deux mille passages

de camions de plusieurs dizaines de tonnes chacun, sur des routes fragiles.

Qui paiera les dégâts inévitables engendrés? Soit le MOB, en ce qui concerne le cas évoqué, s'engage à verser un montant d'indemnités à la commune, soit il faut trouver une solution pour stocker cette terre aux Avants.

C'est cette deuxième solution qui a été préconisée par plusieurs de nos collègues et votre serviteur dans ce Conseil, ainsi que par la SIA notamment, et des habitants des Avants qui sont intervenus dans le cadre de la consultation à ce sujet.

Tant du point de vue de la protection de l'environnement que de la sécurité des habitants tout au long de la route et en particulier des enfants, sachant qu'il n'y a pas de trottoir sur de longues portions de chaussée, c'est aussi cette deuxième solution qui doit être défendue par la Municipalité.

Nous demandons donc à la Municipalité de faire le nécessaire et d'éviter ainsi un préavis de rénovation de plus qui viendra, et qui serait inacceptable au vu des solutions existant pour un stockage sur place. Je pense que l'ampleur des investissements que nous venons de voter ce soir nous pousse à aller jusqu'au bout de ces réflexions. Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Lionel Winkler, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

A la fin de la délibération et des échanges avec la Municipalité, c'est à l'unanimité que la commission propose d'accepter ce préavis tel quel.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 47/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux permettant d'assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00 TTC, sous déduction des subventions cantonales à recevoir et d'éventuelles participations des assurances;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311;
5. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «Réserves générales pour investissements futurs»;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**7.10 sur le rapport-préavis No 49/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service «Riviera Roule» sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer «Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques».** (Rapp: M. Raphaël Corbaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Je dis enfin! Enfin la ville de Montreux se dote de stations de vélos en libre-service. Le groupe socialiste salue cette avancée qui va enfin être réalisée pour notre population, afin d'encourager une mobilité plus moderne et permettre également aux gens de se déplacer à travers la ville, et plus largement dans la Riviera grâce au réseau «Riviera Roule», et ce de manière écologique.

Le groupe socialiste regrette néanmoins que le projet de base soit si peu ambitieux; les villages et les hauts de Montreux sont ignorés, et avec eux la mise en place de vélos électriques. Notre ville n'est-elle faite que pour le tourisme ou a-t-on oublié qu'elle n'est pas aussi plate que les communes qui nous entourent et qu'elle est composée de nombreux habitants dans des zones décentrées? Dommage. Néanmoins, la Municipalité ayant annoncé que ce projet avançait par étape, le Parti socialiste espère voir cette possibilité se concrétiser prochainement. Lorsque viendra le bilan de l'utilisation de ces vélos, il faudra donc se demander si les Montreusiennes et les Montreusiens ne se promènent pas aussi verticalement et pas seulement horizontalement.

Etant donné ces éléments, le groupe socialiste soutient donc avec beaucoup d'enthousiasme ce projet et vous propose d'accepter les conclusions telles qu'amendées. Je vous remercie pour votre attention».

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Raphaël Corbaz de bien vouloir donner lecture de l'amendement.

**3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau.**

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur l'amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 74 OUI, 6 NON et 5 abstentions.**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Corbaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le rapport-préavis No 49/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service «Riviera Roule» sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer «Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques»,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches en vue de l'extension du réseau «Riviera roule» à la Commune de Montreux selon les descriptions du présent préavis, sous réserve que dès le début des partenaires privés investissent également dans le réseau;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique;

3. d'inscrire au budget 2017 et suivant un montant de CHF 14'400.00 sur le compte de fonctionnement 180.3155 "Entretien d'objets mobiliers" pour l'exploitation annuelle du réseau;

**3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau;**

4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3313 "Amortissements d'objets mobiliers" à créer sur une période de 5 ans maximum;

7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer «Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques»;

8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 78 OUI, 1 NON et 5 abstentions.**

**7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet: «Aide au logement 2.0 (deux point zéro). (Rapp: M. Olivier Raduljica).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chères et chers collègues,

L'aide au logement permet actuellement de soulager certaines familles et renforce l'ancrage que celles-ci peuvent avoir sur notre commune. Je crois, dans ce sens, qu'on peut se féliciter d'une telle aide pour que les gens puissent continuer à vivre sereinement au sein de notre commune.

Comme rappelé dans le rapport, nombreuses sont les catégories non-touchées par cette aide, le modèle familial traditionnel ne représentant de loin pas la diversité des modèles de vie de la population et celles et ceux ayant des difficultés à payer un logement.

Pour savoir si cette aide pourrait bénéficier à d'autres personnes, il vaut aujourd'hui la peine d'établir un état des lieux et calculer les éventuels demandes qui existent sur notre commune. Le groupe socialiste pense que des personnes célibataires, jeunes ou âgées, pourraient peut-être attendre d'être soutenues, à l'image des familles actuellement.

Le groupe socialiste vous demande d'accepter la motion de notre collègue Christophe Privet afin de réfléchir à cette opportunité d'améliorer la situation des Montreusiennes et des Montreusiens. Un débat de fond pourra alors avoir lieu à ce moment-là, lorsque des éléments factuels nous seront donnés. Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Christophe Privet relève que M. Romain Pilloud a dit la plupart des choses que lui-même souhaitait rappeler.

Premièrement le postulat de M. Privet est venu de la constatation que lors des derniers débats pour les élections, beaucoup de choses ont été dites sur l'AIL, Aide individuelle au logement, choses qui malheureusement n'étaient pas correctes.

En commission, M. Privet a rappelé cet aspect-là, et il a surtout rappelé, parce que c'est le but le plus important pour lui, c'est que pour le moment il n'est pas en train de demander au Conseil de le faire, cela c'est certain. Ce qu'il se passe c'est qu'aujourd'hui sur l'AIL, il manque des chiffres et certaines connaissances. Et aussi, on voit sur l'aide individuelle au logement, il n'y a pas beaucoup de publicité qui est faite. On voit aussi dans le rapport que la ville de Lutry, selon les informations de la Municipalité, avait tenté une aide au logement telle que celle que M. Privet imaginerait peut-être dans le futur selon les réponses de la Municipalité à ce postulat. A Lutry il n'y a pas eu non plus de publicité.

Aujourd'hui on est dans une situation un peu difficile où on n'a pas vraiment de chiffres, on ne sait pas très bien où l'on va avec cette aide au logement, et ceci sur plusieurs aspects. M. Privet prend la marge que l'on voit dans le rapport, où l'on voit par exemple que l'aide au logement pour certains cas pourrait représenter Fr. 40.- à Fr. 70.-, mais on n'a pas de chiffres plus précis.

M. Christophe Privet trouverait intéressant que le Conseil puisse offrir la possibilité de creuser un peu cet aspect-là, ce qui permettra après de se faire une idée sur l'aide au logement à Montreux, parce qu'il reste convaincu que l'on en a besoin, et pour toutes les couches de la population, pas uniquement pour une certaine couche de la population, et par la suite effectivement peut-être viendra le temps d'aller de l'avant ou non, d'après les réponses de la Municipalité, de dire

qu'effectivement il n'y a pas de besoins patents dans ce domaine.

M. Privet, tout comme la commission d'ailleurs dans sa majorité, invite le Conseil à accepter ce postulat pour que l'on puisse avoir un état des lieux sur cette problématique. La discussion se poursuit.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que la Municipalité suivra, bien entendu, l'avis du Conseil communal et établira un état des lieux si le Conseil le désire. Mais Mme Pellet ne cache pas que la Municipalité est plutôt perplexe quant à la pertinence de mener une étude sur un sujet que plusieurs communes ont souhaité ne pas développer, étant donné la masse de travail administratif et de suivi administratif surtout, que demanderait une AIL individuelle pour personnes seules, en regard de l'intérêt que cela représenterait pour le citoyen.

En effet, l'AIL actuelle est réservée aux familles. Elle s'inscrit dans un cadre légal cantonal, où le canton participe pour 50%. Si une AIL communale devait voir le jour, avec elle on sortirait de ce cadre et la commune devrait payer le 100% de l'aide, ce qui d'ailleurs est indiqué clairement dans le rapport. De plus, il est hors de question pour la Municipalité que l'aide éventuelle pour personne seule soit plus généreuse que celle pour les familles, et les sommes attribuées pourraient n'être que peu significatives.

M. Privet a parlé de cette médiane entre Fr. 40.- et Fr. 70.- pour le canton. Alors c'est le cas à Lutry, c'est la seule commune du canton qui connaissait une AIL pour personne seule, il n'y en a pas d'autres, et qui n'avait qu'un seul dossier qui répondait à ces critères et qui n'existe plus aujourd'hui, parce que ce type d'aide n'est pas intéressant car le public cible est assez fai-

ble. En effet, toutes les personnes seules au bénéfice du RI ou des prestations communales ne pourraient pas obtenir cette aide, ni les personnes seules occupant un trop grand logement par exemple, ce ne serait pas possible en sous-occupation.

Mais si le Conseil pense qu'il faut tout de même étudier cet objet, il faut être bien conscient que cela demanderait sans doute beaucoup de travail administratif pour probablement peu d'effet, et que nos forces seront très sollicitées et qu'elles ne pourraient pas y répondre dans l'immediat, ce qui d'ailleurs a déjà été dit lors de la commission, il y aurait des difficultés de délai, mais Mme la Municipale Jacqueline Pellet tenait à le préciser aujourd'hui.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet remercie Mme Jacqueline Pellet, en charge du social dans la commune, d'avoir pris un peu les devants puisque, il le répète encore une fois, le but de sa demande n'est pas de mettre en place tout de suite et demain matin une AIL pour tous. La demande de M. Privet est que la Municipalité fasse un certain travail de recherches.

M. Privet avoue qu'il a un peu de peine à entendre, et il s'en excuse, surtout avec les budgets que l'on vote et il croit que les dotations dans les services de la commune sont à la hauteur de ce que l'on attend pour une ville comme Montreux, de s'entendre dire comme argument principal de la part de la Municipalité, que cela va faire une petite surcharge administrative, il va falloir faire quelques recherches.

M. Privet rappelle juste que le logement fait partie des droits de l'homme, il ne faut pas oublier cet aspect-là. Aujourd'hui il y a de plus en plus

de gens qui ont de la peine à se loger, il y a des gens qui sont mal logés. On a de la chance d'avoir des lois qui existent, et M. Privet demande simplement à la Municipalité de bien vouloir faire une analyse pour voir, dans la ville de Montreux, quelle est la situation. Ce qu'a fait Lutry, et il croit qu'il l'a dit tout à l'heure et il ne croit pas que c'est un argument qui peut être utilisé ni par lui ni par la Municipalité, parce qu'encore une fois faire quelque chose et ne pas le faire connaître par la suite, on a déjà connu ces cas à Montreux, comme certains chèques pour aller au théâtre, comme d'autres chèques pour aller voir de la culture qui n'ont jamais été demandés parce que c'est quelque chose qui est totalement inconnu. Pour M. Privet cet aspect lui importe peu ce soir.

Son postulat, si le débat devait avoir lieu, se basera sur les réponses apportées, et M. Privet n'est pas en train de dire ce soir qu'il a raison ou qu'il a tort. Il rappelle qu'il est une personne qui n'a pas de problème à dire, une fois que les études ont été faites, que cela ne valait pas la peine, et il l'a fait dans le cadre de la thermographie. Un temps la thermographie semblait quelque chose de bien. Des réponses claires ont été apportées, une étude claire qui même pour lui n'était pas discutable.

Dire ce soir que l'on ne peut pas faire ce travail de recherches, que cela va prendre énormément de temps, etc., c'est bien pour cela qu'il prend les devants, c'est que son expérience personnelle montre qu'en politique il faut 2 ans, 3 ans, 5 ans pour que les choses avancent, et c'est bien pour cela qu'aujourd'hui il prend un peu de l'avance, d'ailleurs il l'a dit en commission et l'a expliqué. Il sait aussi comme tous que le Grand Conseil va prochainement remettre l'aide au logement sur le tapis. Encore une fois il rappelle simplement sa demande, et il n'est pas temps



## TAMOIL CLARENS

A LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR

VENEZ DÉGUSTER NOS NOUVELLES RECETTES DE PÂTES MAISON

SALADES À LA MINUTE

SANDWICHS MINUTE

8 SORTES DE PÂTES ARTISANALES

BOULANGERIE - PATISSERIES

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE - VIANDES - GRILLADES

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

**DeliPasta**  
La tradition du goût

TAMOIL CLARENS  
RUE DU LAC 112  
1815 CLARENS  
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE  
LU-VE 06H-22H  
SA-DI 07H-22H

ce soir de débattre si l'AIL est bien ou pas, si ce sera Monsieur ou Madame, qui y aura accès. A tout ceci la Municipalité y répondra dans le cadre d'une étude et après la réponse de la Municipalité le Conseil en fera ou pas l'analyse nécessaire.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger voulait juste rappeler que dans le cadre de la décision que l'on doit prendre ce soir, c'est en fait l'occasion, pour une fois, de véritablement prendre une décision sur la politique communale du logement en faveur de la classe moyenne inférieure. C'est véritablement une des rares occasions que l'on ait de soutenir une classe de population qui n'est ni privilégiée, ni pour autant soutenue par des aides sociales.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, sans aller sur les hauteurs des droits de l'homme, tient quand même à préciser à M. Christophe Privet qu'elle n'a pas dit que la Municipalité n'envisagerait pas de faire le travail de recherches, elle le fera si le Conseil le décide.

Elle voulait simplement indiquer qu'il y a un certain nombre de contraintes à l'office du logement, il y a actuellement une personne qui travaille à 80%, les tâches ont augmenté, elle a l'aide d'une auxiliaire, parce que quand il a été demandé de faire les contrôles pour les logements subventionnés, non pas tous les quatre ans, mais tous les deux ans, que cela implique un certain nombre d'exams de situation de personnes, que cela implique des résiliations de baux, des recours, des rencontres, que c'est vraiment un gros travail, et qu'effectivement le dossier n'est pas encore complètement abouti puisqu'il repassera devant le Grand Conseil, que dans ces conditions-là on doit prendre tous les éléments en main donc prendre du temps pour faire une bonne analyse, certes M. Privet la veut mais elle prendra du temps, c'est tout.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est avec 5 voix pour et 3 voix contre que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

**Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat par 49 NON, 34 OUI et 2 abstentions.**

#### 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

**8.1 No 50/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études**

**concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation. (Date de la séance de la commission: le lundi 19 décembre 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).**

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: M. Jean-Noël Jourdan

Membres: MM. Olivier Blanc, Nicolas Büchler, Mario Gori, Arnaud Grand, Patrick Grognez, Vincent Haldi, Anthony Huys, Jörg Meyer, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### 9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

**9.1 Motion de M. Julien Chevalley et consorts: «Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur Montreux.**

M. Julien Chevalley donne lecture du développement de sa motion:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier la commune pour les différentes mesures déjà prises ces dernières années sur cette route, à savoir la pose d'une peinture réfléchissante pour définir un trottoir, ainsi que des panneaux pour limiter la vitesse à 50 km/h.

Cependant, en tant que Riverain de cette route, je ne peux que constater depuis plusieurs années, une hausse constante de la circulation.

En effet, une partie du trafic de Montreux, ainsi que les poids lourds qui veulent éviter les lacets des Bonnettes passent par cette route.

Les voitures ont de la difficulté à croiser avec les camions et à plusieurs reprises, nous avons eu de la casse de rétroviseur et de jante de voiture. Mais le plus dangereux, c'est pour les gens qui viennent et repartent à pied le matin et le soir. Entre le jour qui se lève de plus en plus tard et le jour qui se couche de plus en plus tôt l'hiver, rajoutez à cela les heures de pointes et l'augmentation constante du trafic, cette route devient vraiment très dangereuse.

Entre-temps et depuis la dépose de ma motion, il y a encore le bus VMCV qui fait passer une ligne et rajouter un arrêt sur cette route.

Je sais que cette route a un statut spécial, car elle appartient au canton, mais elle est entretenue par la commune.

Cependant, au vu de la configuration de la route, il semblerait possible de l'élargir partiellement et de la goudronner sur 1 mètre tout en restant dans des tarifs raisonnables.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, au vu de ces différentes raisons, je vous prie d'accepter cette motion. Merci».

M. le Président Christian Bécherraz demande si un certain nombre de Conseillères et Conseillers appuient cette motion, ce qui est bien le cas.

Une commission sera nommée lors du prochain Conseil pour traiter cette motion.

#### 10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas d'interpellation déposée ce soir. La réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst a déjà été évoquée plus tôt dans la soirée.

La séance est levée à 21 h 20.

Extraits du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016. La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.

**GENERALI Assurances**  
Agence générale Montreux

Votre conseiller  
Alexandre Goumaz  
Diplômé fédéral

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux  
Tél. 079 212 70 54  
alexandre.goumaz@bluewin.ch

Simply  
**GENERALI**

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

*Pour la Fête des Mères*

**AEBI FLEURS**  
& Décoration Sarl  
Rue Gambetta 23  
1815 Clarens  
Tél. 021 964 61 22  
[www.aebifleurs.ch](http://www.aebifleurs.ch)  
[Aebifleurs@gmail.com](mailto:Aebifleurs@gmail.com)



AU MOINS **CHF 2'000.-** DE PRIME  
À L'ACHAT D'UN VÉHICULE AU GAZ NATUREL/BIOGAZ  
TÉL. 0800 429 429



DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU  
GAZ NATUREL SUR [WWW.HOLDIGAZ.CH](http://WWW.HOLDIGAZ.CH)

**gaz naturel**   
L'énergie qu'on aime.

 **WIDER**  
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



### Nos Ateliers

Wider SA Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens  
Tél. +41 (0) 21 989 22 66  
[montreux@wider-sa.ch](mailto:montreux@wider-sa.ch)

Wider SA Genève  
Route des Moulières 10 bis  
1242 Satigny  
Tél. +41 (0) 22 949 09 09  
[geneve@wider-sa.ch](mailto:geneve@wider-sa.ch)

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges  
Tél. +41 (0) 21 804 99 66  
[morges@wider-sa.ch](mailto:morges@wider-sa.ch)

### Notre Showroom

Espace Wider SA  
Route Sous-Riette 13  
1023 Crissier  
Tél. +41 (0) 21 637 01 01  
[crissier@espacewider.ch](mailto:crissier@espacewider.ch)

[www.wider-sa.ch](http://www.wider-sa.ch)

Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU  
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28  
+ 41 21 966 30 10 [www.touzeau.com](http://www.touzeau.com)